L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 15 MAI 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. N. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. HAMBY.
No 83, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 15 MAI.

PUBLICATIONS LITTERAIRES.

Nous publierons immédiatement après LA FAMILLE JOUFFROY un roman qui ne sera inferieur en aucune façon à celui d'EUG. SUE. Les personnes qui s'abonneront d'ici au 1er du mois prochain recevront régulièrement les livraisons du nouvel ouvrage ainsi que la série des intéressantes publications que nous choisissons avec soin parmi les nouveautés littéraires de la presse parisienne.

La lecture des œuvres d'imagination, si agréable en tout temps, devient presque une nécessité au milieu des loisirs forcés de l'été. La librairie ne reçoit que des ouvrages entièrement terminés et ne peut les céder qu'à des prix relativement élevés. Nous ne publions que des romans nouveaux et nous suivons pas à pas les feuilles de Paris dans lesquelles ils paraissent par chapitres. Les ouvrages que nous livrons ainsi à nos abonnés forment une moyenne de DEUX VOLUMES ET DEMI par mois, soit TRENTE volumes par an. Si l'on songe maintenant aux autres matières que renferme un journal, on comprendra combien l'on a tort de se priver des précieux avantages qu'offre l'abonnement aux feuilles quotidiennes.

Nous commencerons demain la publication du sixième et dernier volume de la FAMILLE JOUFFROY.

ESPAGNE ET ETATS-UNIS.

L'affaire du *Black Warrior* menace de rompre brusquement les rapports d'amitié qui existaient jusqu'à ce moment entre l'Espagne et les Etats-Unis. S'il faut s'en rapporter au télégraphe, une certaine acrimonie aurait marqué les explications qui ont eu lieu entre M. Soulé et le gouvernement espagnol. Le ministre américain, après avoir exposé les griefs qui motivaient sa demande de réparation, exprima le désir de recevoir une réponse le même jour. Le cabinet lui fit savoir qu'il n'avait pas reçu de dépêches du Cuba et qu'il ne pouvait par conséquent prendre aucune résolution. M. Soulé répliqua par une note un peu vive dans laquelle il mettait en doute la sincérité de la déclaration du ministère. Alors celui-ci, blessé de ce soupçon, adressa au ministre américain une note fort dure à laquelle M. Soulé fit une réponse polie et modérée plutôt que violente, comme s'y attendait peut-être le cabinet.

Voilà ce que nous ont appris jusqu'à ce moment les dépêches télégraphiques. M. Soulé a t-il outrepassé ses instructions ? Nous ne le croyons pas, et nous basons cette opinion sur les termes mêmes du message que M. Pierce a adressé au Congrès lorsque lui est parvenue la nouvelle de la saisie du *Black Warrior* à la Havane. Nous sommes persuadés que le président n'a pas songé un seul instant à désavouer son ministre, ce qu'il désire d'ailleurs ce n'est pas le maintien de la paix, mais une bonne guerre qui lui donne l'occasion de s'emparer de Cuba. Nous l'avons souvent dit et nous le répétons, nous serions fort étonnes que cette île ne fut pas l'objet d'une tentative quelconque sous la présente administration. L'annexion de Cuba est au fond de la pensée du président; c'est le premier article de son programme, le plus cher de ses vœux, la gloire qu'il ambitionne et qu'il se promet *in petto*, le souvenir qu'il serait heureux d'attacher à son nom dans l'histoire.

Nous croyons donc non-seulement que la guerre est possible mais probable. Sera-t-elle de longue durée ? Nous ne le pensons pas. L'Espagne et les Etats-Unis ne pourront se rencontrer qu'à Cuba. Cette colonie sera l'unique théâtre des hostilités, car l'Espagne n'est pas en état d'entreprendre une guerre maritime de ce côté de l'Océan. Si les habitans de Cuba désirent, comme on le prétend, secouer le joug de la métropole, ils profiteront de l'occasion et prêteront main-forte aux Américains. Dans le cas contraire, ils se rangeront du côté des Espagnols et pourront concourir efficacement à la défense du pays.

On dit que l'Espagne est prête à tout événement et que dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis, sachant bien que le voisinage de cette dernière puissance de l'île de Cuba lui donnera des avantages que la métropole ne saurait balancer par l'envoi de troupes et de flottes, elle a par anticipation autorisé le capitaine-général à proclamer l'affranchissement des noirs. Cela nous paraît invisible, car, à part ce qu'il aurait de révoltant au point de vue de l'humanité, de la justice, de la loyauté et de l'honneur, cet acte soulèverait contre le gouvernement colonial tous les habitans de l'île, lesquels pour sauver leurs fortunes rurales, se hâteront, après avoir constitué un gouvernement provisoire, d'opposer proclamation à proclamation, décret à décret, et de maintenir les droits des propriétaires d'esclaves.

Le correspondant du *Sun* de Baltimore écrit de Washington à ce journal :

"Il est enfin arrivé des dépêches de notre légation à Madrid, mais leur contenu n'a pas encore transpiré. Si, comme l'annonce le *London Times*, M. Soulé a demandé le rappel immédiat du capitaine-général de Cuba et des dommages et intérêts pour la détention du *Black Warrior*, il n'a fait que suivre ses instructions. L'Espagne pourra se décider à accorder ce qu'on lui demande. [illegible] ... Comprenant que le véritable objet de sa mission est l'acquisition de Cuba, il est [illegible] les circonstances et de la situation toute particulière où se trouvent placées en ce moment la France, l'Angleterre et l'Espagne. Une chose digne de remarque, c'est que le *Times* de Londres, en reproduisant la demande de réparation adressée par M. Soulé au gouvernement espagnol, n'accompagne pas ce fait d'un seul mot de commentaire.

"Voici, si je ne me trompe, les vues sages et prudentes de l'administration au sujet de Cuba. Si elle peut être achetée ou cédée moyennant compensation suffisante, nous traiterons de cette question de gré à gré, sans menaces de violence. Si l'Espagne ne consent pas à la vendre, on attendra. Mais si l'Espagne en faisait *Africaniser* Cuba, de manière à lui enlever toute espèce de valeur aux yeux des Etats-Unis, ou si elle entendait des régiments de noirs pour favoriser plus tard une guerre de race, alors il y aurait lieu non seulement de protester mais d'intervenir activement. Je n'ai pas le droit de régler la manière dont mon voisin dirige sa maison, mais si mon voisin essaie de mettre le feu à sa maison, j'ai le droit de l'en empêcher pour ma propre sûreté. Lorsque le gouvernement croira sincèrement que cette éventualité s'est réalisée, le président transmettra au Congrès un message demandant les moyens nécessaires pour entreprendre la guerre, et Cuba sera [prise] sans la participation des flibustiers."

CHEMIN DE FER DE MOBILE.

Le Conseil des Assistants-Aldermen s'est réuni, samedi soir, pour recevoir le rapport du comité de finances sur le projet d'établissement d'un chemin de fer entre la Nouvelle Orléans et Mobile. La législature ayant autorisé la première de ces corporations à émettre $1,500,000 de bons en faveur de l'entreprise, et la compagnie du railway de Pontchartrain qui se propose de l'exécuter ayant prié le Conseil de voter l'ordonnance nécessaire, la question fut soumise au comité des finances. M. Pierce, président de ce comité, a présenté, au nom de la majorité, un rapport tendant au rejet de la demande. Nous devons convenir que les raisons sur lesquelles ce refus est basé sont peu concluantes, et nous attendons mieux du rapport conçu dans un sens contraire qu'a présenté la minorité du comité. On dit en effet que ce dernier rapport est fort habilement rédigé et qu'il réduit à néant les objections soulevées par celui de la majorité. Il est signé par MM. Waitz et Filleul. Sur la proposition de M. Waitz, le Conseil a ordonné que les deux rapports fussent publiés dans le journal officiel et mis à l'ordre du jour pour la séance de mardi 23 courant.

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

On verra plus loin un article relatif au chemin de fer du golfe du Mexique. Les propriétaires de cette voie l'ont mise en vente et le prix qu'ils en demandent est si raisonnable que des acquéreurs ne pourront, ce nous semble, tarder à se présenter.

Le chemin de fer aboutit à Proctorville et à environ vingt huit milles de longueur. Le niveau n'ayant pas été bien établi, il s'ensuit des oscillations qui plusieurs fois ont occasionné des déraillemens. Des travaux de réparation seront donc nécessaires. Pour ajouter à l'utilité de la voie et y établir un grand mouvement de passagers et de fret, il conviendrait de prolonger la voie jusqu'à Nine mile Bayou, à dix-huit milles au delà de Proctorville. Ce prolongement terminé et le chemin réparé, la Nouvelle Orléans ne sera plus qu'à trois heures de distance de la Passe Christian et de la Baie St Louis, et il sera facile d'y aller et de revenir le même jour.

L'article qui nous a été communiqué fait admirablement ressortir les avantages de cette voie de communication. Les propriétaires ne demandent que peu de comptant et accepteraient les propositions d'une société par actions. Pourquoi les habitans de St Bernard et ceux de la partie inférieure de Plaquemine, directement intéressés au maintien et à l'amélioration du chemin, ne se formeraient-ils pas en compagnie pour l'acheter ? Cette opération aurait pour eux un double avantage : d'abord de s'assurer des communications constantes et régulières avec la Nlle Orléans, en second lieu en réparant la voie et en la prolongeant jusqu'à Nine mile Bayou ils ajouteront énormément à la valeur du chemin et partant à celle de leurs terres. S'ils ne peuvent acquérir la totalité du chemin, qu'ils prennent les deux tiers des actions de manière à avoir dans la direction une influence prépondérante.

☞ Pour le BULLETIN COMMERCIAL et la LISTE MARITIME, ainsi que les annonces d'Avis... voir la 2me page.

THEATRE D'ORLEANS.— On se rappellera que le bénéfice de Mlle Borghèse a lieu ce soir. La representation se composera 1° de la dernière scène de *Roméo et Juliette*, opéra de Vaccai; 2° de l'ouverture et du deuxième acte de *Guillaume Tell*; 3° du quatrième acte de *Charles VI*; 4° d'*Une chasse pour deux*, vaudeville en un acte; 5° d'un intermède musical. Il serait difficile d'offrir un programme plus séduisant. On nous assure d'ailleurs que le théâtre sera comble et que le ban et l'arrière-ban des habitués seront présents.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Marché au coton de Charleston.

12 mai—Les ventes de coton durant la semaine terminée hier, se sont élevées à 2,500 balles, et les prix ont déchu d'environ 1/4 cent. Le good middling est côté 9 1/4. Les cotons reçus dans le cours de la semaine forment un total de 4625 balles et le stock en mains est de 30,650 balles, non compris ce qui se trouve sur navires.

LA GUERRE MARITIME.

On annonce, en Angleterre, le départ prochain pour la Baltique de 12 bâtimens, dont 5 vaisseaux de 81 à 91 canons. Ce renfort comprendra, en tout, 465 canons, 4,930 hommes, et 3,886 chevaux de vapeur. Cette division sera commandée par le commodore Martin, qui montera le *Nil* de 91 canons.

La flotte anglaise réunie sous les ordres de l'amiral Napier dans les eaux de la Russie, comprend dès à présent 38 bâtimens, qui sont : 11 vaisseaux mixtes, parmi lesquels figure le plus grand navire connu, *le Wellington*, de 131 canons; 6 vaisseaux à voiles; 10 frégates et sloops, 9 steamers à aubes, le tout monté par 18,640 hommes et présentant un ensemble de 1,864 canons. Lorsque le renfort qu'on prépare aura rejoint le corps principal de la flotte, il complétera un effectif de 49 bâtimens, portant 2,300 canons et 23,570 hommes, et mû par une force mécanique de 25,500 chevaux.

Lorsque la flotte française, déjà représentée sur le théâtre de l'action par un magnifique vaisseau à hélice de 100 canons, *l'Austerlitz*, aura rallié les forces britanniques, les deux marines présenteront à l'ennemi une armée navale qui s'élèvera à plus de 30,000 hommes, répartis dans d'excellens cadres, commandés par des officiers instruits et d'un courage éprouvé, et, en outre, la plus formidable rangée de canons qui ait jamais été portée sur la mer. D'un autre côté, si l'on réfléchit que les flottes combinées dans la mer Noire, composées d'environ 50 bâtimens et 2000 canons, portent de 20 à 25,000 hommes, on verra que l'effectif des forces de terre et de mer que l'Angleterre et la France comptent opposer d'abord à la Russie s'élève déjà à plus de 120 mille hommes.

Pour avoir une juste idée de la puissance de leur armement, il ne suffit pas d'énumérer les vaisseaux, de compter les canons et les hommes, il faut surtout calculer l'effet des nouvelles batteries et les résultats de l'application de l'hélice aux vaisseaux de ligne. Aujourd'hui, un bâtiment de 90 canons possède une force double de celle qu'avait un vaisseau de 100, à l'époque de la précédente guerre maritime. Le bâtiment de 104 que montait l'amiral Nelson à la bataille de Trafalgar était armé de canons de 32, de 18 et de 12. A chaque bordée il lançait 1000 livres de fer. Aujourd'hui, un vaisseau anglais de 90, porte des pièces de 68 et de 32, et quoiqu'il ait quatorze canons de moins il vomit de chaque bord 1000 livres de projectiles de plus.

L'hélice augmente encore énormément cette puissance, déjà formidable. Quand les vaisseaux ne pouvaient se mouvoir qu'avec le secours des voiles, il dépendait entièrement des caprices du vent. Il était impossible de faire de l'énorme masse que représente un vaisseau à trois ponts, exactement ce qu'on voulait; on ne pouvait que bien rarement le placer exactement à la distance et à l'endroit convenables pour éprouver l'effet complet de son artillerie, et il était difficile de lancer successivement les deux bordées sur un même point, avec toute la rapidité désirable. Au moyen de l'hélice, toutes ces difficultés disparaissent; on se place exactement où l'on veut; on se meut aisément dans tous les sens et dans la direction désirée; on présente successivement chaque flanc, aussi rapidement qu'il est permis de le désirer. L'effet de l'artillerie est double par cette admirable invention. Sans doute les chances de la guerre feront connaître des parties défectueuses, qu'on remédiera; celle qu'elle est au jourd'hui, l'hélice donne aux vaisseaux une puissance d'action dont on n'avait pas l'idée dans la dernière guerre.

L'effet ne tardera pas à s'en faire sentir dans les arsenaux russes que les amiraux auront, sans doute, à attaquer. A entendre bien des gens, il semblerait que tous les ports russes sont imprenables; il serait dangereux et inutile, dirait-on, d'attaquer Sweaborg et Cronstadt dans la Baltique, Sebastopol dans la mer Noire.

Nous n'avons pas de peine à admettre que ces arsenaux sont fortifiés d'une manière formidable. On prétend que l'empereur Nicolas, qui a personnellement dirigé les travaux de la forteresse de Cronstadt, aurait dit : « Je suis curieux de savoir comment on s'y prendra pour attaquer Cronstadt. » Cependant le plan de ces fortifications, dressé par le général Destrem, l'un des trois élèves de l'école Polytechnique envoyés à Alexandre par l'empereur Napoléon, a été fait dans l'ignorance des nouveaux moyens de destruction dont la marine actuelle est armée; sans prétendre prédire ce que personne ne peut encore connaître exactement, nous croyons que l'effet de ces moyens sera beaucoup plus efficace qu'on ne s'imagine. Les citadelles maritimes de la Russie sont sans doute très fortes; mais sans vouloir d'ailleurs établir de comparaison, quand on se rappelle l'entrée du Tage, le bombardement de Tanger et de Mogador, le renversement de Saint-Jean d'Ulloa, trois faits d'armes accomplis chacun en quelques heures par les escadres françaises, et si l'on veut bien comparer les forces dont on disposait alors, à ce qu'on peut avoir, c'est porté à espérer que les deux plus puissantes flottes du monde réunies pour la défense du droit et de l'ordre européen, auront, de manière ou d'autre, en assurer le triomphe.

Traité d'alliance entre la France et l'Angleterre.

Voici le texte de la convention qui a été conclue dernièrement entre la Reine de la Grande Bretagne et l'Empereur Louis Napoléon :

Leurs Majestés la Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande et l'Empereur des Français décidés à prêter leur appui à Sa Majesté le Sultan Abdul Medjid, Empereur des Ottomans, dans la guerre qu'elle soutient contre les agressions de la Russie; et amenées, en outre, malgré leurs efforts sincères et persévérans pour maintenir la paix, à devenir elles mêmes parties belligérantes dans une guerre qui, sans leur intervention active, eût menacé l'existence de l'équilibre européen et les intérêts de leurs propres Etats, ont, en conséquence résolu de conclure une Convention destinée à déterminer l'objet de leur alliance, ainsi que les moyens à employer en commun pour les remplir, et ont nommé à cet effet pour leurs Plénipotentiaires :—

Sa Majesté la Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, le Très Honorable George Guillaume Frédéric, Comte de Clarendon, etc., principal secrétaire d'Etat de sa Majesté Britannique pour les affaires étrangères.

Et sa Majesté l'Empereur des Français, le sieur Alexandre Colonna, Comte Walewski, etc., son ambassadeur près sa Majesté Britannique.

Lesquels s'étant réciproquement communiqués leurs pleins pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont arrêté et signé les articles suivans :

ARTICLE I.

Les hautes parties contractantes s'engagent à faire ce qui dépendra d'elles pour opérer le rétablissement de la paix entre la Russie et la Sublime Porte sur des bases solides et durables, et pour garantir l'Europe contre le retour des regrettables complications qui viennent de troubler si malheureusement la paix générale.

ARTICLE II.

L'intégrité de l'empire Ottoman se trouvant violé par l'occupation des provinces de Moldavie et de Valachie, et par d'autres mouvements des troupes russes, leurs majestés la Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, et l'Empereur des Français se sont concertées et se concerteront sur les moyens les plus propres à affranchir le territoire du Sultan de l'invasion étrangère, et à atteindre le but spécifié dans l'article I. Elles s'engagent à cet effet à entretenir, selon les nécessités de la guerre, appréciées d'un commun accord, des forces de terre et de mer suffisantes pour y faire face, et dont les arrangemens subséquents détermineront, s'il y a lieu, la qualité, le nombre et la destination.

ARTICLE III.

Quelque événement qui se produise en conséquence de l'exécution de la présente Convention, les Hautes Parties Contractantes s'obligent à n'accueillir aucune ouverture ni aucune proposition tendant à la cessation des hostilités, et à n'entrer dans aucun arrangement avec la Cour Impériale de Russie, sans en avoir préalablement délibéré en commun.

ARTICLE IV.

Animées du désir de maintenir l'équilibre européen, et ne poursuivant aucun but intéressé, les Hautes Parties Contractantes renoncent d'avance à retirer aucun avantage particulier des événements qui pourront se produire.

ARTICLE V.

Leurs Majestés la Reine du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande et l'Empereur des Français recevront avec empressement dans leur alliance, pour coopérer au but proposé, celles des autres puissances de l'Europe qui voudraient y entrer.

ARTICLE VI.

La présente Convention sera ratifiée, et les ratifications seront échangées à Londres dans l'espace de huit jours.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'on signée, et y ont apposé le sceau de leurs armes.

Fait à Londres, le dix avril, l'an de grace mil huit cent cinquante quatre.

CLARENDON.
A. WALEWSKI.

CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.

Pour clore la succession Gordon, ce chemin (et tout ce qui lui appartient) est offert pour la moitié de ce qu'il coûterait s'il fallait maintenant le construire et l'équiper, y compris le dépôt à l'épreuve du feu, le bureau, la plate-forme et le réservoir en ville; la scie ou à vapeur, l'atelier des machines, la machine à battre, la machine à scier circulaire, fourneaux en cuivre et autres, forges, outils, machines diverses, réservoirs, pompes, bureau, maisons et dépendances de la station Ducros.

Moulin à décortiquement et machine, wharf, chambres à bains, jeux de quilles et autres établissemens à Proctorville ainsi que les trois cinquièmes de tous les terrains non vendus.

Environ vingt-huit milles de chemin, quatre locomotives (dont quelques unes neuves) wagons pour passagers et pour fret, chars à bras, plate formes, stations pour eau, hangars, aiguilles, plateaux tournants, ainsi qu'une grande quantité de roues, flèches, ressorts, bois et autres matériaux pour construction et réparation.

La ligne du chemin de fer du Golfe de Mexique a été choisie après un minutieux examen de tout le pays entre la ville et le golfe et a été adoptée comme la route la plus conveniente et la meilleure pour former une communication sûre, économique et rapide avec Mobile, Pensacola et les autres ports de la côte. Rien n'est survenu pour modifier cette opinion ou démontrer la fausseté, et si le projet n'a pas été exécuté c'est que les propriétaires n'avaient pas les moyens nécessaires pour le mener à bonne fin.

Le chemin actuel va jusqu'à Proctorville sur le lac Borgne (distance vingt huit milles), passe à travers deux paroisses populeuses, et le mouvement y est plus considérable que sur aucune autre voie maintenant établie ou qui pourra l'être plus tard entre la Nlle-Orléans et un point aussi à la même distance. C'est la seule route par laquelle on puisse arriver en chemin de fer aux eaux profondes du golfe de manière à entrer en concurrence avec le commerce de l'intérieur. L'intention de la dernière compagnie était d'ajouter dix-huit milles au chemin et de transporter l'extrémité de la voie dans le voisinage du port de l'île aux Chats, à l'endroit connu sous le nom de Nine Mile Bayou et où l'eau est assez profonde pour admettre tous les steamers qui vont à Mobile, à Pensacola et aux ports de la côte de la Floride. Cet endroit en outre n'est qu'à une heure de distance de la Baie St-Louis et de la Passe Christian. Mais les propriétaires actuels n'ont pas les moyens de prolonger le chemin ni de le mettre en état.

Par suite du mauvais état du chemin, les trains de plaisir n'ont pas eu de succès et les bateaux ne sont pas venus au wharf. Cependant les recettes, en dépit de ces circonstances défavorables, ont donné un intérêt satisfaisant sur le prix demandé pour le présent chemin et qui suffirait pour acquitter tous les frais qu'exigeraient trois départs par jour entre la ville et l'extrémité projetée près du port de l'île aux Chats.

Mais pour que le chemin donne des dividendes plus considérables qu'aucun autre, eu égard au capital dépensé, il devrait être tout de suite prolongé sur une étendue de dix-huit milles jusqu'à Nine Miles Bayou, et toute la ligne devrait être mise en parfait état de manière à permettre aux voyageurs, partant de la Nouvelle-Orléans, de se rendre à la Passe Christian en deux heures et demie ou trois heures, et à Mobile en six ou sept heures, lorsque le chemin de fer de Pascagoula sera terminé.

On propose de vendre le présent chemin et tout ce qui lui appartient, ou d'en faire l'objet d'une compagnie par actions, au prix très modéré de ... $250,000
—et comme on ne demandera que peu de comptant, ceux qui feront l'affaire auront l'avantage d'un long crédit et pourront affecter leurs moyens à l'achèvement de la voie et à sa mise en opération.

Pour les réparations que nécessite le parfait nivellement de la voie (en outre de la grande quantité de bois neuf qui y a déjà été placé) et pour de nouvelles machines, on peut calculer environ ... $50,000

Les frais de construction des dix-huit milles de chemin additionnels qui doivent transporter l'extrémité de la voie à Nine Mile Bayou sont estimés à $12,500 par mille (c'est la partie la moins coûteuse de la route et il s'y trouve beaucoup de coquillages) soit ... $225,000

De sorte qu'il serait hors de doute que d'ici à un an, il y aurait des convois qui feraient régulièrement le trajet entre la ville et le Nine Mile Bayou en deux heures au moins à un coût total (pour quarante-six milles) de ... $525,000

Cependant je joins ici ce qui précède le rapport de J. W. Smith, ingénieur en chef du chemin de fer de Pontchartrain, et j'invite tous ceux qui voudraient entreprendre l'affaire à nommer des personnes compétentes pour examiner tout le présent chemin, les devis pour les frais de construction nécessités par le prolongement de la voie, la valeur des objets offerts en vente, et le rapport de ces personnes me servira de règle de conduite.

W. G. BAKEWELL, exécuteur

Ce qui précède comprend tous les droits et priviléges de la charte.

Le contrôleur de la ville se dispose à mettre en vente le droit de passage du dépôt actuel au premier district pour les convois attelés de chevaux.

Les profits du présent chemin peuvent être augmentés, à peu de frais, de 40 ou 50 pour cent, en construisant un embranchement d'environ deux milles qui relierait la voie, près des Casernes, au bayou Bienvenu qui a onze pieds d'eau jusqu'à son embouchure, et en établissant un petit canal de Proctorville jusqu'au bayou qui relie ensemble le lac Borgne, le lac Coquilles et la baie de la Chandeleur, un grand nombre de passagers ainsi qu'un inépuisable approvisionnement de poissons, d'huîtres, de gibier, de bois, de pommes de terre, de patates et d'autres provisions, venant d'une région qui est aujourd'hui inaccessible, arriveraient à la Nouvelle-Orléans par le chemin de fer. Lorsque les convois marcheront à raison de vingt-cinq ou de trente milles par heure (ce qui ne doute que cette vitesse ne s'obtienne lorsqu'une compagnie ayant des fonds à sa disposition, entreprendra les travaux nécessaires) il n'y a pas de raison pour que les trains de plaisir ne soient pas aussi nombreux et aussi fréquentés que ceux de la partie supérieure de la ville. Les points de vue sur le chemin du golfe sont certainement plus intéressans, cette voie offre aussi aux amateurs de pêche et de chasse des avantages qu'ils ne trouveraient nulle part ailleurs.

Rapport de J. W. Smith.

Les immenses avantages et les importantes conséquences qui résulteront pour l'intérieur et le commerce en général de la Nouvelle-Orléans de l'extension du chemin à un but de vingt milles plus loin sur les bords du lac Borgne dans la direction du port de l'île aux Chats et de Mobile, ainsi que l'exiguïté des frais et la facilité avec laquelle cette partie du chemin peut être construite, doivent faire décréter que le travail soit entrepris immédiatement et terminé le plus vite possible.

La compagnie a trouvé à Nine Mile Bayou une place admirable pour faire aboutir le chemin de fer; il s'y trouve un port sûr, dont l'amélioration ne coûterait presque rien, avec six pieds d'eau en tout temps à l'entrée et vingt pieds en dedans, et pouvant contenir tous les bateaux à vapeur et autres navires nécessaires au service de la ligne. L'île aux Chats est à environ sept milles du port et elle fournira des moyens de communication avec Mobile, Pensacola, Appalachicola et les autres ports du golfe. Ce serait pour le voyageur une immense économie de temps, en ce qu'il éviterait la traversée du lac, pour lequel la navigation est lente, à cause de l'insuffisance d'eau dans les passes, et souvent dangereuse. ... [illegible]

La distance est de dix-huit milles, comme il est dit plus haut, et la voie traversera une prairie solide et parfaitement unie de terre partout, qui offre les plus grands avantages pour la construction du chemin. Les matériaux, tels que bois, huîtres [illegible] de la meilleure et de la plus durable qualité à des prix très modérés. On pourrait aussi tirer de cette même localité ... qui contribuera considérablement à la conservation de la voie.

Le tigre après avoir laissé Proctor, passe près de l'île et du bayou du Petit Mile Lake, est composé de coquillages qui contiennent des débris et s'élève en certains endroits à vingt pieds au-dessus du niveau. Ces coquillages ... une apparence fort pittoresque.

J'ai examiné dernièrement tout le rivage, depuis Proctor jusqu'au Nine Mile Bayou, et de jusqu'à l'île à Pierre, et j'ai comparé le port de l'île aux Chats, on dit plus beau que celui de la baie des Perles, ainsi qu'ailleurs [illegible] que les navires peuvent y pénétrer par les plus mauvais temps.

La plate de cinq milles de long et près de quatre milles de large, avec un fonds de terre glaise et une profondeur moyenne de vingt-cinq pieds (ce plus grande profondeur est de quarante-deux pieds), est complètement protégé, même contre le vent qui règne ordinairement [illegible] par l'île aux Chats qui est couverte d'arbres, au sud par l'île à Pierre, à l'est par la pointe de Cat Island et à l'ouest par les Swell Keys. Il y a toujours au moins vingt-un pieds d'eau sur la barre et cette profondeur peut facilement être augmentée. On en tire la barre étant composée de coquillages, de ... la barre.

On approchera d'autant plus les avantages extraordinaires de ce port si l'on envisage que les navires de guerre ne trouvent ... pas le même tirant d'eau que les navires marchands ... et tous les ports du golfe ... une seule rade ... et rivière aux Perles et des autres cours d'eau voisins.

Nine Mile Bayou est presque à égale distance de Cat Island, de la Baie St Louis et de la Passe Christian. Il est par conséquent à portée de tous ces lieux de plaisance de la Nlle Orléans. Le railway traversera tout cet espace, et ... soit à peu près ... sous le rapport du transport ... la Nouvelle Orléans et la Passe Christian sera parcourue régulièrement en trois heures. On pourra, ... à la ville par tous les trains du lac Pontchartrain ... le marché ... en été pêches. [illegible]

CHRONIQUE LOCALE.

AFFAIRE D'ENLEVEMENT.

L'ETAT DE LA LOUISIANE CONTRE PATRICK RYAN,
Accusé de vol de fait et de l'enlèvement d'une jeune fille.

Cour du recorder Mamos.

Cette affaire, dont nous avons parlé à plusieurs reprises et qui excita à un si haut point la curiosité publique, s'est terminée vendredi dernier par le renvoi du prévenu devant la Première Cour de District. Le recorder Ramos a fixé le cautionnement à $2000.

Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs les témoignages que nous n'avons pas cru devoir publier avant que le dénouement fut connu.

L. B. FROST, capitaine du Californie.—Le 20 avril dernier, je me trouvais sur mon bateau, à l'extrémité du chemin de fer du Lac Pontchartrain, lorsque le prévenu Ryan et Mlle Wood descendaient le wharf; ils entrèrent à bord. Au bout de dix minutes, on vint m'annoncer qu'une jeune fille de son élevait du salon des dames. Je m'informai de ce que l'on voulait de moi et me fut répondu qu'un homme avait conduit par force une jeune fille à bord et que celle-ci implorait la protection des officiers du bateau. Je suivis le commis et trouvai Mlle Wood dans une chambre, avec le prévenu. Elle me dit qu'elle avait été conduite à bord contre son gré et desirait retourner dans sa famille. Ryan, qui se tenait alors dans la chambre, lui dit : "Vous savez, dit-il, que je vous aime et que mes intentions sont honorables; je veux vous épouser." Je fis observer à Ryan qu'il n'y était pas pris d'une façon honorable pour témoigner de bonnes intentions. La jeune fille lui dit que ses parents s'opposaient à leur union, qu'elle ne voulait pas l'épouser et ne l'épouserait pas. Pendant le colloque, la servante recommandait les vêtements de chambre de Mlle Wood et essayait de rétablir le plus possible son chapeau qui avait été écrasé. L'expression de sa figure était celle d'une personne excitée. J'ordonnai à Ryan de sortir de la chambre et de ne plus s'y montrer. A l'arrivée des chars, je pris deux des passagers, M. Jennings et une autre personne, que je ne connais pas, de reconduire Mlle Wood en ville; je retournai. Je me décidai alors à emmener à la Mobile et la ramener plus tard à la Nouvelle Orléans. Pendant son séjour à la Mobile, Mlle Wood demeurait à bord; Ryan revint ici sur le même bateau. J'ignore si une conversation a eu lieu, durant la traversée, entre Ryan et Mlle Wood.

Contre examen.—Lorsque je vis, pour la première fois, Ryan et la jeune fille, ils marchaient à côté l'un de l'autre; ils ne se donnaient pas le bras. Je n'ai pas remarqué s'ils causaient ensemble. Le matin du jour où le *California* devait revenir à la Nlle Orléans, Ryan vint à bord et m'annonça qu'il désirait s'en retourner avec elle. Je lui répondis que je ne savais pas encore si je lui permettrais, mais que j'y réfléchirais. La jeune fille m'avait appris qu'elle avait cinq ou six frères; je dis à Ryan que c'était plus qu'il n'en fallait pour le châtier convenablement s'il ...

Mme Wood; elle paraissait en proie à un vif chagrin et ne voulait prendre ni repos ni nourriture. En arrivant à la Mobile, je transmis à la demande de Mlle Wood, la dépêche suivante à son frère : "Votre sœur a été enlevée de force par Ryan qu'il l'emmène ici; elle sera de retour à la Nlle Orléans jeudi matin." Le lendemain, j'expédiai une autre dépêche conçue en ces termes : "Ryan revient avec nous; trouvez-vous au Lac, à 5 heures du matin et faites-vous accompagner d'un officier de police."

Contre-examen—Je demandai à Ryan ce qui avait pu le pousser à enlever ainsi Mlle Wood; il me répondit que les parents de la jeune fille étaient opposés au mariage, il l'emmenait à la Mobile dans le but de l'y épouser. C'est une folie, ajoutai-je, de l'y emmener contre son gré. "Je l'aime! s'écria Ryan, et veux l'épouser à tout prix." Ryan n'a jamais dit qu'il avait obtenu le consentement de la jeune fille. Pendant son séjour à la Mobile, il me pria d'aller lui remettre de l'argent et lui demander une entrevue. Mlle Wood, en apprenant ses propositions, déclara qu'elle ne voulait ni lui parler ni rien recevoir de lui. Ryan m'a dit, à bord du bateau, que Mlle Wood l'avait prié de l'emmener en Californie, mais cette demoiselle l'a nié de la manière la plus formelle.

MLLE ELIZABETH DAWSON, *la fille de chambre*—Lorsque Mlle Wood vint à bord, elle s'adressa à moi et me dit qu'elle avait été enlevée de force de chez ses parents et me pria d'appeler un des officiers du bateau. (Le témoignage de Mlle Dawson, au sujet de l'entrevue de Mlle Wood avec le capitaine et le commis, ne diffère pas de celui de ces officiers.) Mlle Wood, en entrant dans le salon, était tellement pâle que je crus qu'elle allait s'évanouir. Elle me pria de raccommoder ses vêtemens; ses gants étaient déchirés et son chapeau écrasé. Elle pleurait beaucoup et appelait souvent sa mère; j'essayai en vain de la consoler. Le lendemain, elle ne pleurait plus comme son bras qui, disait-elle, était meurtri.

Contre-examen—Mlle Wood paraissait redouter Ryan et me fit rester dans la chambre, de peur qu'il n'y entrât. Je l'ai entendue, à plusieurs reprises, s'écrier "Oh ! ma pauvre mère; elle deviendra folle!" Elle me dit qu'elle avait bien que cet enlèvement ne porterait pas atteinte à sa réputation, mais que sa mère ignorerait ce qu'elle était devenue; qu'elle s'é-tait mise sous ma protection, sous celle du capitaine et du commis et que nous aurions soin d'elle. C'était surtout le souvenir de sa mère qui lui faisait verser des larmes. Elle ne m'a pas dit que Ryan l'avait frappée et blessée au bras, mais qu'il lui avait mis les vêtements en lambeaux et écrasé le chapeau lorsqu'il l'entraînait dans la voiture et avait menacé de la tuer si elle prononçait une parole.

MLLE HONORA ALICE WOOD, *la plaignante*.—Lundi, 17 avril, entre trois et quatre heures de l'après-midi, je passais au coin des rues St-Louis et Claiborne, lorsqu'un individu nommé Ryan me saisit par le bras, m'entraîna jusqu'à l'encoignure Conti et Claiborne, là me poussa dans une voiture qui attendait, y entra après moi, ferma la portière et ordonna au nègre de fouetter les chevaux; la voiture partit. Je tentai à plusieurs reprises d'atteindre l'habit du cocher, mais Ryan m'en empêcha à chaque fois en me retenant le bras et me serrant la taille. J'offris alors au cocher une récompense de mille piastres s'il voulait s'arrêter ou rebrousser chemin. Ryan proposa dans la voiture de m'épouser, je répondis que je n'y consentirais jamais, là dessus, il me prit par le bras, essaya de me renverser et s'écria qu'il me violerait afin de me forcer à l'épouser. C'est en ce moment qu'il me meurtrit le bras et me déchira la robe que je m'engageais à l'épouser s'il cessait de me maltraiter. C'est la peur qui m'a arraché cette promesse. La voiture ne s'arrêta qu'à un pont brisé sur un petit bayou qui se jette dans le Lac. Il m'ordonna de le suivre jusqu'à l'extrémité du chemin de fer; là, encore, il menaça de me tuer. Ryan s'arrêta à un restaurant et me demanda si je voulais diner; je répondis que non, mais il me fit entrer et fit apporter deux verres de limonade; j'en pris deux ou trois gorgées, dans la crainte d'exciter sa colère. (Ici Mlle Wood se retourna du côté de M. Garcia, garçon de restaurant et dit qu'il est bien la personne qu'elle avait priée en entrant, d'appeler un officier de police, mais M. Garcia ne l'avait probablement pas entendue et elle lui avait fait signe, ensuite, de se taire en présence de Ryan) Je dis à Ryan que j'étais accablée de fatigue et le priai d'attendre l'arrivée des chars; j'espérais pouvoir me placer sous la protection de l'un des employés. Ryan s'y refusa et se dirigea aussitôt du côté du bateau. Pendant le trajet, il m'engagea à ne pas attirer sur moi les regards et à prendre son bras, sinon j'en subirai les conséquences; je lui obéis. En arrivant à bord, il me fit entrer dans le salon et m'ordonna de m'asseoir sur le sofa et d'attendre qu'il eût payé le passage. Dès que je le vis descendre, j'appelai la fille de chambre et la priai d'aller dire au commis de ne pas accepter le prix de mon passage, car Ryan m'avait enlevée de force et m'amenait à la Mobile contre ma volonté. Le commis vint à moi et je lui racontai tout ce qui s'était passé. Je n'ai jamais donné à entendre à Ryan que je m'enfuirais avec lui; ma famille et moi avions toujours ignoré ses intentions. Mes parents l'avaient chassé de la maison et lui avaient ordonné de ne jamais y remettre les pieds. Avant cette affaire, Ryan m'avait écrit deux fois, pendant son séjour en Californie; je répondis à une de ses lettres, car il se disait parent de ma mère. Je déclare que c'est contre ma volonté et par des moyens violents que j'ai été enlevée. Je suis maîtresse à une des écoles publiques du Deuxième District, au coin des rues St Pierre et Claiborne; je demeure dans la rue des Marais, entre Canal et Douane. Je m'en revenais chez moi par la rue Claiborne au lieu de la rue des Marais, parce que le pont, sur le canal, dans cette dernière rue, était brisé. Ryan m'a dit qu'il me guettait depuis 3 mois et que c'était la seule occasion favorable qui se fût offerte. Vivant heureuse avec ma famille, je n'avais pas le moindre désir de m'enfuir, surtout avec Ryan, qui est le dernier individu au monde par lequel je voudrais me faire enlever.

Contre examen—Mes sentiments envers Ryan ont toujours été les mêmes que ceux que je viens d'exprimer; je dirai même que le langage ne peut rendre l'aversion qu'il m'inspire. Je le connais depuis 1847.

Question—Ne le traitiez-vous pas d'habitude en parent ?

Réponse—Oui, par respect pour ma mère. J'étais avec lui d'une politesse froide.

Q.—Est-ce la seule réponse que vous ayez à faire à cette question.

R.—Oui.

Q.—Depuis que vous connaissez Ryan, avez vous jamais été intime avec lui ?

R.—Non. Lors de la mort de mon père, je le considérai comme mon cousin, et non mon ami. Il assistait aux funérailles de mon père, il était dans la même voiture, mais pas du même côté que moi.

Q.—Ryan vous a-t-il jamais courtisée ?

R.—Jamais, que je sache. Je suis allée une fois à un bal, à la salle de l'Armory. J'étais accompagnée de mon frère et de Ryan; celui-ci ne m'avait pas demandé de m'y trouver. J'ai toujours haï Ryan.

Q.—Ryan vous a-t-il jamais demandé en mariage avant l'événement ?

R.—Oui, verbalement et par lettre. Lorsqu'il me demanda verbalement, je répondis que je ne l'épouserais jamais, et lorsqu'il m'adressa une lettre (il était alors employé dans un magasin rue Tchoupitoulas), je lui écrivis qu'il se faisait illusion, que je ne l'aimais pas, et le priai de cesser toute correspondance avec moi. Ceci se passait vers le 20 mars dernier. Je le priai également de me faire parvenir, par la poste, la lettre dans laquelle je lui demandais s'il l'avait reçue. J'avais ces lettres.

(Ici les avocats de la défense produisent une lettre écrite par Mlle Wood à Ryan, pendant le séjour de ce dernier en Californie; la plaignante reconnaît l'avoir écrite et cachetée. Le cachet porte les mots "forget me not," c'est-à-dire "ne m'oubliez pas." Nous allons donner une traduction de la missive, en engageant toutefois ceux de nos lecteurs qui comprennent l'anglais à se référer à l'original, car nous avouons, en toute humilité n'avoir rendu que très imparfaitement les charmantes expressions et les idées poétiques qui y abondent.

Nlle Orléans, 5 juillet 1853.

"Mon cher cousin Patrick—J'accuse avec bonheur réception de votre lettre du 12 mai, dans laquelle vous nous annoncez que vous jouissez d'une bonne santé. Cette nouvelle nous a causé un vif plaisir.

J'ai été quelque peu surprise d'apprendre que vous vous trouviez parmi des forêts et des montagnes, mais, toute bizarre à part (car je n'ai jamais beaucoup aimé la flatterie), j'ai toujours pensé que vous aviez l'esprit progressif et je m'aperçois aujourd'hui que l'idée que je m'étais faite de votre caractère était exacte.

Ma mère vous remercie de l'empressement avec lequel vous avez tenu la promesse de lui écrire. Votre description de l'existence en Californie et de la manière dont vous vous y prenez pour découvrir la fortune dans les mines d'or, l'ont vivement intéressée. Quant à moi, il est inutile de vous dire combien je vous suis reconnaissante de votre bon souvenir, bien que vous habitiez une contrée éloignée. Combien de fois n'ai-je soupiré après ce pays de l'or; ... [illegible] ... Mais la réalité n'a vertu que cet espoir si longtemps caressé n'est qu'un rêve, qu'il ne se réalisera jamais, et que je suis destinée à endurer les souffrances et à surmonter les difficultés ... [illegible]

Vous voudrez bien me pardonner mon mauvais style; je crois aucun de ceux que l'on a tiré des ... [illegible] ... Je termine.

Le temps varie beaucoup en ce moment; ... [illegible] ... Le rapport de l'Hôpital de Charité contient ... de choléra. Il meurt beaucoup d'enfants de la rougeole et de la fièvre scarlatine. Tous ceux qui pouvaient abandonner la ville sont partis; je n'ai ... La fièvre jaune a chassé tous les habitans. Quant aux nouvelles locales, il n'y en a pas; les jours ... Vos amis ... pendant à ma lettre dès que les circonstances vous le permettront ... [illegible] ... Ayez soin de votre santé qui vaut plus que toutes les richesses. Soyez convaincu que votre fidèle cousine formera toujours des vœux pour votre prospérité et votre bonheur.

H. A. WOOD.

La lettre ayant été admise comme preuve, les avocats de la défense demandent à Mlle Wood, dans le contre-examen, si vers le 3 décembre 1852, lorsque Ryan alla rendre une visite à sa mère et annonça qu'il partait pour la Californie, elle ne se rappelait pas lui avoir dit : "Ne m'oubliez pas avec vous."

Réponse—Je lui demandai s'il ne m'emmènerait pas avec lui, mais je plaisantais.

Question—Avant le départ de Ryan pour la Californie, ne l'avez vous pas embrassé en lui disant adieu?

R.—Je l'ai fait, mais à la demande de ma mère.

Q.—A son retour de la Californie, ne lui avez-vous pas donné un baiser en le voyant pour la première fois ?

R.—Oui.

Q.—L'avez vous fait cette fois à la demande de votre mère ?

R.—Ma mère l'ayant embrassé, je crus que je pouvais suivre son exemple.

Q.—Vous souvenez vous d'être revenue de l'église avec Ryan dans l'après midi du dimanche 9 avril dernier ?

R.—Oui, je m'en souviens. Il vint à ma rencontre à ma sortie de l'église et me demanda ce que j'éprouvais pour lui. "Si vous étiez un gentilhomme, lui répondis-je, vous n'auriez pas posé cette question, après avoir été refusé deux fois." Je ne me rappelle pas avoir répondu affirmativement à aucune des questions qu'il me fit. Je n'ai jamais eu d'entrevue particulière avec Ryan.

MME MARGARET O'DONNELL—Je demeure depuis un an chez Mme Wood. Je crois me rappeler que Ryan fréquentait la maison; il n'y était pas bien reçu. Ryan adressa à Mlle Wood deux lettres, je crois, sous une seule enveloppe. Mlle Wood me pria de renvoyer ces lettres à Ryan, par la poste, et je le fis. Au commencement de ce mois, depuis que l'affaire a eu lieu, Ryan s'essaya de faire parvenir des lettres à Mlle Wood par l'intermédiaire de Mme Rebard. Je me trouvais dans la maison, entre huit et neuf heures du soir, dans la chambre de devant, avec la belle-sœur de M. Rebard. Ryan entra et dit : "Je suppose que vous avez entendu parler de moi; je suis Ryan," et, ajouta-t-il, "je désire que vous me rendiez un service." Mlle Rouch fut effrayée et appela Mme Rebard, sa sœur. Celle-ci accourut et demanda à Ryan ce qu'il voulait. "Je désire, dit-il, m'entretenir dehors avec votre sœur." Mme Rebard répondit que s'il avait quelque chose à communiquer, il fallait mieux de parler en notre présence, car elle ne permettrait pas à sa sœur de sortir avec lui. Ryan avoua alors qu'il désirait faire parvenir une lettre à Mlle Wood, à l'insu de sa mère. "Vous n'y songez pas, s'écria Mme Rebard; nous sommes les amis de Mme et de Mlle Wood, et ne pouvons vous écouter." Ryan admit que sa demande était folle et téméraire, puis voulut savoir quels étaient les sentiments de Mlle Wood envers lui. Mme Rebard répondit qu'il ne tarderait pas à les connaître. "J'ai hâte de les connaître," s'écria Ryan." M. Rebard demanda à sa femme, en français, quel était cet individu.—C'est celui qui a enlevé Mlle Wood. Ryan, en entendant la conversation entre M. et Mme Rebard, se retira.

Contre examen.—Ryan, depuis son retour de la Californie, a toujours été reçu froidement chez Mme Wood, mais n'a pas cessé de la fréquenter. Lorsqu'il entrait, Mlle Wood venait généralement dans une chambre au premier; elle disait qu'elle le haïssait et souhaitait qu'une occasion de le froisser se présentât; afin qu'il ne mît plus les pieds dans la maison. J'ai entendu Mlle Wood dire qu'elle n'aimait pas à se trouver avec Ryan, parce qu'il ne pouvait pas s'exprimer en homme bien élevé; elle ne le recevait que parce qu'il était parent éloigné de sa mère.

L'avocat de Mlle Wood annonce que la liste de ces témoins est épuisée. On procède à l'interrogatoire des témoins de la défense.

AUGUSTE GARCIA—Je suis employé au restaurant tenu par mon frère, au lac Pontchartrain. Je connais Patrick Ryan, l'accusé; je l'ai vu plusieurs fois. Je me rappelle l'avoir vu, vers le 17 avril dernier, au restaurant avec une jeune fille. Ryan y entra le premier et demanda deux verres de limonade. La jeune fille, qui se tenait derrière lui, me souffla à l'oreille quelques mots dont je ne saisis pas bien le sens; j'ai entendu cependant le mot *police*. Lorsque je revins, elle me lança un regard auquel je ne pus rien comprendre. Ryan me remit 25 cents et quand je voulus lui donner la monnaie de sa pièce, je m'aperçus qu'il avait disparu avec la jeune fille. J'ai eu, depuis lors une conversation à ce sujet avec Ryan et M. James Wood, le frère de la plaignante; elle n'a duré que quelques minutes.

Question—Dans quelle langue la jeune fille vous a-t-elle adressé la parole, est-ce en anglais ou en français ?

Réponse.—Je ne sais pas; je n'ai entendu que le mot de *police*. Sept ou huit jours après l'affaire, j'eus une conversation avec Ryan. Je ne me rappelle pas lui avoir dit alors que j'avais entendu le mot de *police* sortir de la bouche de la jeune fille; je lui dis qu'elle avait soufflé quelques mots à mon oreille. Le verre de limonade était vide et l'autre à moitié plein. J'ai vu Ryan offrir, en me remettant les 25 cents, un bras à la jeune fille et celle-ci le prendre. Il n'y a pas eu, à ma connaissance, de conversation entre eux pendant qu'ils étaient dans le restaurant. La table où ils étaient assis est à trois ou quatre pieds de la porte du salon. Ryan se leva en me donnant l'argent; ils ne les ai pas vus sortir de la chambre où je les avais laissés. En revenant, je les aperçus qui se dirigeaient du côté du wharf; ils se trouvaient à vingt-cinq ou trente pas de l'établissement lorsque mes yeux se portèrent sur eux. Tandis qu'ils étaient à table, il ne s'est passé entre eux rien qui fût étrange ou de nature à éveiller mes soupçons, si ce n'est que la jeune fille promena ses regards en s'essuyant. Lorsque je fus lui demander ce qu'elle désirait, elle me regarda et, lorsque je revins, elle détourna la tête de Ryan.

Contre-examen.—Je n'ai pas remarqué si les vêtemens de la jeune fille étaient déchirés ou son chapeau écrasé. Je ne fais jamais attention à l'expression des personnes qui viennent à l'établissement.

SAMUEL LOCKE.—J'ai assisté, par respect pour Mlle Wood, aux funérailles de son père. Ryan semblait surveiller l'enterrement. Mlle Wood est une jeune fille très aimable et très respectable; elle fréquentait ma maison.

THOS. D. LADER.—Je suis petit-cousin de l'accusé. (Ce témoin corrobore la déposition de M Locke au sujet des funérailles.)

ROBT W. MILBANK.—Ce témoin parle dans les termes les plus flatteurs de la conduite de Ryan pendant les cinq ans qu'il a passés dans sa maison de commerce, en qualité de commis.

THOS. F. STEWART, de la maison James McGregor & Co., accorde de grands éloges à la probité de Ryan.

JOHN RYAN.—Je suis le frère du prévenu. J'ai assisté, en 1851, aux funérailles de M. Denis Wood. Mon frère, Patrick Ryan, surveillait l'enterrement. Je sais qu'à la demande de Mlle Wood, de sa tante et d'un de ses frères, Ryan habita la maison de Mme Wood pendant environ deux semaines après les funérailles. Lorsque Mme Wood revint de New-York, il y passa, à sa demande, une semaine de plus. Mlle Wood dit, à cette époque, à sa mère, en ma présence, que Ryan l'avait traité en fille et en sœur.

WILLIAM RYAN déclare qu'il est le père de l'accusé. Sa mère et le père de Mme Wood étaient frère et sœur. Je suis le cousin germain de Mme Vve Denis Wood.

Patrick Ryan, comme nous l'avons dit plus haut, a été envoyé devant la Première Cour de District.

HOPITAL DE CHARITE—Il a été admis à l'hôpital dans le courant de la semaine dernière, 184 personnes et il en est sorti 94. Le nombre des décès dans la même période a été de 19. L'hôpital renferme dans ce moment 380 malades.

PREMIERE COUR DE DISTRICT—Les sentences suivantes ont été prononcées samedi :

Charles Boncallo, pour vol—1 an de travaux forcés au pénitentiaire.

Jose M. Navarro, pour vol—dix-huit mois de travaux forcés au pénitentiaire.

Jean B. Plough, pour vol—dix-huit mois de travaux forcés au pénitentiaire.

James McGinnis, pour voies de fait—vingt-quatre heures de prison et $15 d'amende.

Clarisse, f. c. l., pour voies de fait sur une personne blanche,—$20 d'amende.

Thomas Fey, dit Camille, homme de couleur libre, a été déclaré coupable de voies de fait avec une arme dangereuse.

Albert Parker, homme de couleur libre, accusé d'escroquerie, a été déclaré innocent.

—La police du 2e district a arrêté François Kaczorowski, lequel est accusé d'avoir essayé d'étrangler Ann Curran. Il n'avait, pour l'étouffer complètement, qu'à lui faire prononcer son nom. Cette opération eût été moins dangereuse pour lui et eut produit un effet certain sur la victime.

—Jerry O'Brien, qui a lancé des pierres contre un bateau à vapeur, a été condamné par le recorder du premier district à $25 d'amende.

M. le rédacteur de l'*Abeille*,

Ayez la bonté de publier l'explication que je vous donne au sujet de l'affidavit fait contre moi par un nommé J. Gonzalez, et qui a été publié dans la chronique locale de plusieurs journaux, surtout dans un article éditorial du *Courrier de la Louisiane*, avec une malveillance dont je ne puis me rendre compte.

En 1807.—Acheté de M. Ch. Wheeler, par Madame Docteur, encoignure des rues Bourbon et Toulouse, *une paire de boucles d'oreilles cassées* pour la somme de quatre piastres, que le vendeur s'engage à racheter pour la somme de $4. 25 et contre le présent reçu, avant le 8 janvier 1854. Passé ce temps le vendeur en fait abandon et n'aura aucune réclamation contre Mme Docteur, qui pourra en disposer comme étant sa propriété. Nouvelle Orléans le 8 décembre 1853. Pour sa femme DOCTEUR.

Le vendeur peut avant l'expiration prendre des arrangemens pour conserver son privilège.

Monsieur, par un usage que j'ai établi de ma propre volonté et que j'explique à tous, je donne trois jours de grâce avant de mettre en vente; le sieur Wheeler avait donc le 8, 9 et 10 janvier; le 12 il n'était pas venu. Après avoir examiné ces boucles d'oreilles et ne les jugeant pas en état de couvrir par leur vente la réparation, je les cassai pour séparer l'or; à l'une il y avait une rose, il y avait eu deux, à l'autre il y en avait deux. Chacune de ces roses serait fortement calumée en la portant à 50 cts, et je dois M. J. Gonzalez à qui je les ai rendues, quoi qu'en dise son affidavit, de les vendre 25 cts. Enfin pour en revenir à cette affaire, le 17 janvier M. Wheeler vint pour renouveller, je lui ai répondu que j'en avais disposé puisqu'il n'avait pas renouvelé et ni payé ... [illegible] ... Mlle Docteur, ... renouvellement, le 8 février; mais et avril il lui exprima son renouvellement, et le 7 du courant une action d'appel a été intentée en sa faveur ... [illegible] ... Les voyant elle se récria; je lui expliquai ce que je viens de vous dire. J'en fis ... [illegible] ... DOCTEUR. 15 mai—1f

Correspondance entre Newton Richards, Président de la société des Artisans de la Nouvelle Orléans et le professeur Alexandre Dimitry.
Nlle Orléans, 12 mai 1854.

Au professeur Alexandre Dimitry,

Monsieur,—Au nom de la société des Artisans de la Nouvelle-Orléans, j'ai l'honneur de vous informer que je suis autorisé à vous inviter à faire une lecture dont le produit sera à votre disposition.

Dans ce but, je vous offre l'usage de la salle de l'Institut, rue Philippa, pour l'agrément du public, pour le jour que vous voudrez choisir.

En vous faisant cette offre, je vous prie de vouloir bien l'accepter en témoignage de la haute estime que nous professons pour vous comme citoyen et comme homme de lettres, ainsi que pour la zèle dont vous avez fait preuve pour la cause de l'instruction publique dans notre Etat.

Agréez, Monsieur, l'assurance des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.
NEWTON RICHARDS, Président

Nouvelle Orléans, le 13 mai 1854.

A NEWTON RICHARDS, Esq., Président de la Société des Artisans de la N.-Orléans

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 12 courant, et j'accepte avec plaisir l'offre que la Société des Artisans de la Nouvelle Orléans me fait par votre organe. Je vous prie en même temps de présenter aux membres de cette société mes remerciements sincères, et si cela vous convient, je choisirai jeudi soir, prochain, pour faire une lecture.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, &c.
ALEXANDRE DIMITRY.

Société Portugaise de Bienfaisance.
ASSEMBLEE GENERALE.

Les membres de cette Société se réuniront en Assemblée Générale, Vendredi 19 du courant, à 7 heures après-midi, chez Mr. J. P. Simon, membre de la Société, encoignure Champs Elysées et Moreau, pour des affaires importantes pour la Société, et en même temps pour élire un 2d Vice-Président et un Secrétaire, en remplacement de MM Luis Machado et J. G. Dolan, démissionnaires.

Le Président espère que tous les membres seront présents à cette Assemblée.

Par ordre du Président, F. LUIS,
15mai—5f Sec. ad Int.

Sociedade Portugueza de Beneficencia.
ASSEMBLEA GERAL.

Os membros que compõem esta Sociedade se reunirão em Assemblea Geral sexta feira 19 do corriente mez, ás 7 horas da tarde no caffé do membro J. P. Simon, esquina das ruas Moreau e Elysian Fields; perto do camiho de Ferro; para se tratar de assumptos mui importantes a Sociedade; e elegirem um 2o. Vice Presidente, e um Secretario, em lugar dos Srns. Luiz Machado, e João G. Dolan, demicionados.

O Snr. Presidente espera que nesta occasion todos os membros estarão presentes.

Par ordem do Snr. Presidente, ANT. VIEIRA,
F. LUIS,
15mai—5f Sect.° Int.°

☞ La barque DUDLEY, capitaine J. A. Gray, de Bordeaux, est maintenant en déchargement vis à vis la rue des Ursulines. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis dans les cinq jours et de prendre livraison de leurs marchandises, faute de quoi elles seront emmagasinées à leurs frais.
15 mai R. CABUZAC & Co, 30, Vieille Levée

MARCHANDISES NOUVELLES
Reçues par le Crescent City.
LAGAY & LECANU, 36, rue Chartres,
VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord :
Le complément de leurs *confections d'été* pour *hommes et enfants*, comprenant tous les derniers genres, qu'ils offrent en vente à très bas prix. 15mai

AU PUBLIC.
J'AI fait fermer le magasin tenu par ma femme madame Volbrecht, et je préviens le public que ma femme a été et est maintenant sans autorisation de ma part pour continuer son négoce. En conséquence je ne paierai pas ses dettes ni celles qu'elle pourrait contracter comme marchande publique, ou autrement.
Nouvelle Orléans, 12 mai 1854.
15mai—3 CHRISTIAN VOLBRECHT.

A VENDRE.
L'ETABLISSEMENT connu sous le nom de **restaurant Auguste Brouê**, rue St Philippe, avec un ameublement neuf, aussi qu'au bout. S'adresser sur les lieux, pour cause de liquidation, rue St Philippe N° 20. 15 mai—3

Soie foulards à 50 cents la yarde.
NOUS donnons avis aux dames que nous avons un joli lot de **FOULARDS SOIE** dont nous disposerons à **50 cents la yarde**. Aussi 150 pièces toile pour draps de 12 quarts, à **$4 50 la pièce**.
15 mai F. & E. REILLY & Co., encoignure Canal et Royale

Belle et profitable occasion pour les petits-capitalistes devant joindre l'agréable à l'utile.
A vendre.
Un joli bien de campagne, tout entier, nouvellement installé, connu sous le nom de "Propriété Blanchard" et situé dans le Troisième District, à l'encoignure des rues St. Antoine et Sud-Rue. La terre, parfaitement cultivée, forme environ un quart d'îlet, et se divise, 1° en un verger jardin à l'air inaccessible, et à plantes de dattiers bouquets de fleurs d'arbres fruitiers en rapport, de fleurs de choix, de légumes et de belles fleurs de toute beauté; 2° en une cour à l'usage de volailles, de bœufs, de cochons, et une grande volière pour toutes qualités de pigeons, etc. et quatre basses-cours pour différentes qualités de volailles, avec les poulaillers.
Les bâtimens consistent en une jolie maison neuve, élevée du sol, de deux appartements en haut et deux autres au dessous, avec galerie, cabinet et un vestibule au centre; cuisine, chambres à domestiques.
Les terrains de la rue Claiborne s'arrêtent à une très petite distance de cette propriété, et les omnibus du Troisième district passent à quelques pas.
Voir le plan exposé à la Bourse St. Louis et s'adresser pour les conditions, qui seront très raisonnables, à M. Octave de Armas, notaire, rue Royale, No. 17. [illegible]

EN déchargement du navire Golden Era de Bordeaux :
493 caisses Vin St Julien,
50 do do St-Estèphe,
50 do do Haut-sauternes,
50 do do Grand vin Château Lafitte,
100 paniers Champagne Mon Seux.
En Magasin, reçu par les derniers arrivages—300 caisses vin de Bordeaux de diverses qualités; 300 barriques du do du; 30 barils vin blanc; 200 paniers vin de France; 200 paniers Champagne diverses qualités; 50 caisses fruits à l'eau de vie; 50 do fruits secs; 20 caisses de sirops de framboises et de Paris qualité supérieure; 20 do de groseilles de do; 100 do salaisons de Marseille; 150 douz. pickles et sauces de Londres; 20 boucauts Porter et bière d'Ecosse; 40 caisses de 100/2 boîtes sardines à l'huile de meilleures marques; 30 do de 100/4 do do; 30 meules fromage de Gruyère supérieur; 10 do do de Parmesan; 50 doux fromages de... 100 do boîtes de vin blanc... [illegible] 150 paniers bouteilles vides de 18, 20, 22 et 24 onces, 20 balles bouchons fins réunis, ...
A vendre par HENRY VALETON, 90, St Louis

SIROPS ASSORTIS—Un assortiment des plus complets; les plus grands soins sont apportés à leur fabrication. Ils peuvent se conserver dans les plus fortes chaleurs; ils se recommandent en outre par la délicatesse de leur parfum et la modicité de leur prix.
A vendre par HENRY VALETON,
15 mai 90, St Louis.

Burlaps, étoffe à matelas et toile d'habitant.
5 BALLES toile bleue à matelas de 30 à 32 pouces—5 balles toile de planteur de 30 pouces—2 balles penburgs de 36 pouces—2 balles toile blanche pour draps—2 balles toile à moustiquaire unie et à carreaux—2 balles coutil blanc—3 caisses toile de lin une toile de 30 pouces—10 caisses toile d'Irlande, 1re qualité.
En déchargement et à vendre à des conditions libérales par O. B. GRAHAM,
15 mai—12f 96, Gravier.

EAU DE VIE—40 pipes cognac en déchargement de la barque Dudley, de Bordeaux, à vendre par
15mai R. CAHUZAC & Co, 30 Vieille Levée

PRUNES SECHES—20 caisses prunes en verre, en déchargement du navire Dudley, de Bordeaux, à vendre par
15mai R. CAHUZAC & Co, 30 Vieille Levée.

EN déchargement du navire Dudley, de Bordeaux: 150 barriques Médoc Pauillac Médoc et St Estèphe, 50 barriques vieux Margaux, 50 barriques vin blanc, 250 caisses vin blanc, 100 caisses Chateau Bel-Air, 150 caisses de 100/4 boites sardines, 55 do de 10/2 do, 90 caisses cerises à l'eau de vie, 10/4 pipe cognac St-Brice, à vendre par
JOS. LANATA,
15 mai 11, rue Jefferson, et 12, rue Toulouse

SUCRE BLANC—30 caisses,
VIN de Catalogne—240 barriques,
VIN d'Oporto—5 demi pipes,
VIN de Sherry—24 barillets, supérieur,
do do —55 do ordinaire,
VIN sec de Malaga—54 barillets,
CIGARETTES de la Havane—27,000 paquets,
PIERRES à filtrer—106,
AMANDES—230 damejeannes, sans coques,
NOIR animal—47 barils,
GENIEVRE de Hollande—15 pipes marque du Cygne,
TABAC en feuilles de la Havane—13 balles pour tripes,
CIGARES de la Havane—1,509,000, à vendre par
15mai B. VALLS, 90, rue du Camp

BALANCES patentées de Fairbank—Un assortiment complet, à vendre par
H M BARLOW & Co.,
12mai—1m 18, rue du Canal

BALAIS—300 douzaines de qualités assorties, en débarquement de la barque Edward, à vendre par
H M BARLOW & Co.,
12 mai—6 f 18, rue du Canal

PAPIER pour enveloppes—2800 rames papier de paille, de dimensions assorties, en débarquement et à vendre par H M BARLOW & Co.,
12mai—6 f 18, rue du Canal

ALLUMETTES—460 grosses, de Lacour, en débarquement des navires Memphis et Sultana, à vendre par H M BARLOW & Co.,
12mai—6 f 18, rue du Canal

DIVERS—Reçu par le navire Morning Star de Bordeaux :
57 caisses fruits au jus assortis.
25 do fraises do.
300/2 et 500/4 boites patés truffés.
100/1 et 100/2 boites saucisses truffées.
300/2 boites petits pois.
100/2 do champignons.
50 caisses cornichons français.
50 do variantes
25 do vinaigre extra, pour l'usage des familles.
200/2 boites et bouteilles de truffes, à vendre par
12mai DUNTZE & IKEN, Enc. Royale et Conti

PAR le navire Hermann, de Brême—100 douzaines eau de seltz frais.
25 caisses de fromage tête de Maure.
200 livres saucisson de Brunswick.
200 livres fromage Sapsigo.
50 barillets de sardells au sel.
20 do de caviar de la Russie.
50 caisses fromage de Limbourg.
25 douzaines vinaigre framboise, à vendre par
12 mai DUNTZE & IKEN, Enc. Royale et Conti

Marchandises pour le Mexique.
TAPALOS—4 caisses couleurs assorties 56 X 56.
6 do do do 60 X 60.
4 do do do 62 X 62.
A vendre chez H. DE GOER & RIFFLARD,
12mai 29 rue de la Douane

EN DOUANE pour l'exportation :—25 barriques vin de Marseille, à vendre par
LANATA, GANDOLFO & Co,
12mai Rue Jefferson, Nos 9 & 10.

PRET SUR DEPOT.
JOSEPH DALIET informe ses amis et le public, qu'il vient de s'établir rue de l'Union, No 54, entre Amour et Bons-Enfans, où il prêtera sur dépôt, à un intérêt excessivement réduit.
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1854.
11mai—☞

ACIER DE MILAN—99 boites acier de Milan, à vendre par BRUGUIERE & Co.,
11 mai 16, rue Bienville.

TABAC—400 balles tabac mexicain en feuilles pour capes et tripes, à vendre par
11 mai BRUGUIERE & Co, 16 rue Bienville

SARDINES A L'HUILE—100 caisses sardines à l'huile, de 100/2 boîtes, de la marque B. Guillou, à vendre par BRUGUIERE & Co.,
11mai 16, rue Bienville

BEURRE DE GOSHEN—50 caisses beurre de Goshen, de la marque de P. Giraud & Co, New-York, en boites de 1 et 2 livres, à vendre par
11mai BRUGUIERE & Co, 16, rue Bienville.

BOUGIES—150 boites chandelles sperme chimique, à vendre par BRUGUIERE & Co
11 mai 16, rue Bienville

VANILLE—1 caisse vanille, à vendre par
11 mai BRUGUIERE & Co, 16 rue Bienville

VIN de Jerez—65 barils qualité supérieure, à vendre par B. VALLS, 90, rue du Camp

Revalenta Arabica.
De Barry Du Barry & Cie., à Londres.
L'HYDROPIPER DU DR GEOHEGAN.
Est ordonné par les médecins, comme on le verra par les extraits suivans de lettres adressées au propriétaire par des membres de la faculté,
Big Spring, comté Breckinridge, Ky.
Au Dr Geohegan—Mon cher monsieur :—Il y a environ deux ans, je traitais une jeune fille de 14 à 15 ans qui souffrait des scrofules depuis six ou sept ans. ... Je commença à s'améliorer du moment qu'elle employa l'Hydropiper, et le mieux continua jusqu'à ce qu'enfin les glandes et tous les symptômes de la maladie disparurent. Elle jouit maintenant d'une excellente santé.
Agréez, &c. W. W. BOARD, M. D.

Owensboro' Ky., 25 mars 1852.
Mon cher docteur—L'Hydropiper a, dans plusieurs cas, triomphé, parmi nous, de la dyspepsie. Je considère que c'est un précieux *remède*. Je n'ai moi-même fait usage et je crois qu'il m'a fait du bien.
Votre ami, JAMES CONWAY, M. D.
Agens généraux : **Raymond & Patten**, No 74, rue Quatrième, Louisville, Ky.
☞ A vendre à la Nouvelle Orléans par les agens,
JARVIS & WOODMAN, coin Magazine et Commune.
E. J. WRIGHT & Co, No 151, rue de Chartres.
10 mai—1m tli,v et camp

REVALENTA ARABICA,
De Barry Du Barry & Cie., à Londres.
Certificat du célèbre docteur Rud. Wurzer.
Bonn, 19 juillet 1852.
Cette farine, légère et agréable, est le meilleur des absorbans.—A la fois nourrissante et restaurative, elle remplace admirablement toutes les médications. Elle est souveraine surtout dans les constipations opiniâtres et habituelles, ainsi que dans les diarrhées, les affections des reins et de l'urètre, cravelles des reins et de la vessie, les hémorroïdes, &c. Aussi dans les maladies des poumons, des voies respiratoires, la toux et la consomption.
J'ai la conviction que la Révalenta Arabica de Du Barry a la propriété précieuse de guérir les maladies hectiques.
Cette substance est aussi d'une grande efficacité dans la dyspepsie (mauvaise digestion), les douleurs d'estomac, les aigreurs, la pituite, les glaires, les palpitations, la migraine, les affections bilieuses et nerveuses, les éruptions cutanées, le gonflement après les repas, le mal de cœur et vomissements pendant la grossesse, le mal de mer, l'hypocondrie, la goutte, les rhumatismes, &c. &c.
Seul Dépôt pour l'Etat de la Louisiane, chez
F. P. DUCONGE, No. 13, rue Douane,
Et chez Z. GERMAIN, No 137, rue Royale.
N. B.—Cette Farine convient surtout aux malades et aux convalescents, et aux enfants d'un tempérament faible. 24 nov—6 m

AVIS.
F. P. DUCONGÉ
PREVIENT ses amis et clients que, par suite de l'incendie qui a détruit son établissement, rue de Chartres No 39, il s'est fixé au No 13 rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée, où il continuera à remplir les ordres qui lui seront adressés, jusqu'au moment où il pourra reprendre son ancien local, maintenant en voie de construction. 18 fév—

LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG
MEDECINES GRAEFENBERG.
☞ LES MEDECINES GRAEFENBERG sont reconnues partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les reconnaissent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.
On peut se procurer *gratis*, chez le soussigné, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.
Chez lequel on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 25 jan—1 an

MARCHANDISES SECHES,
Encoignure Magazine et Commune.
LES soussignés ont maintenant en main et continueront à recevoir d'Europe et du Nord, un grand assortiment de marchandises sèches américaines et européennes, convenables pour ce marché, et qu'ils offrent à vendre à des conditions avantageuses.
Leur stock de marchandises sèches comprend les articles suivants :
COUVERTURES pour nègres, françaises et anglaises;
COTON de Lowell 4/4, 7/8, 3/4;
COTON blanc et écru 3/4, 7/8, 4/4;
LINSEYS et JEANS de Kentucky et de Glasgow;
LINSEYS à carreaux pour domestiques;
FLANELLES blanches, rouges et vertes;
COTONNADE et DENIMS rayées et légères pour habitation;
MOUCHOIRS MADRAS et imitation pour négresses;
SATINETS bleu, noir et mêlé;
CALICOS, guingham, coton et barège français;
CALICOS mérinos, ALPACCAS et bombasines anglais;
BAS, chemises de peau, caleçons et GANTS anglais;
BAS et chaussettes allemands;
MOUSSELINES SUISSES, à carreaux, blanches, en couleur et à dessin;
TOILE D'IRLANDE;
BRETELLES en gomme élastique, cols, dentelles, etc.
PARAPLUIES en soie et coton.
15déc NORTH BROTHERS & Co

Conserves de la Havane, Biscuits Cracknell
RECU et en déchargement du navire John M. Wood, venant de Liverpool, et du brick Mary Elizabeth, venant de la Havane :
1000 caisses biscuits Cracknell de Huntley & Palmer;
200 douz. sauce Worcestershire de Lea & Perrin;
50 douz. ketchup de noix, de Crosse & Blackwell;
50 douz. ketchup de champignons do do
20 caisses conserves de la Havane en petites boites (La Dominica);
50 caisses confitures de la Havane en petites boites (La Dominica).
En Magasin :
Sirop, conserves, liqueurs, cornichons, etc., à vendre par D. GOWANS & CO,
Sund 143, rue du Canal

VENTE EN SOLDE.
LE soussigné désirant clore ses affaires, offre à vendre à des prix très réduits son stock d'articles, pour modistes et de fantaisie, composé en partie de :
Rubans nouveaux pour chapeaux,
Fleurs artificielles,
Chapeaux de paille pour dames,
Soieries noires et en couleurs,
Alpaca noir et mousselines suisses,
Barèges imprimés,
Gants et bonneterie de toutes sortes,
Broderies et de toiles &c. &c.
Le tout pour être écoulé à prix contant et même au dessous. J. LOUVRIER,
12 mai—1m 43, rue de la Douane

On demande immédiatement
UNE BLANCHISSEUSE de couleur, recommandable sous tous les rapports pour aller à bord du lac pour l'été. On préfère une esclave. S'adresser au No 151, rue du Canal
12 mai—3

CONSERVATION DE PAPIERS ET LIVRES DE VALEUR.
LE fait que les COFFRES-FORTS de RICH, [Rich's SALAMANDER SAFES] peuvent résister au feu est si généralement répandu, qu'il n'est pas nécessaire d'en parler longuement. On ne saurait exiger de meilleure recommandation que la réputation que s'est acquise cet article et la confiance qu'il a inspirée depuis qu'il a passé par tant d'épreuves. Il suffira de publier les deux certificats suivants dans lesquels il est question de ce qui a été sauvé par ces coffres-forts, lors des derniers incendies. Trois autres coffres-forts, de la même manufacture, ont subi des épreuves semblables et en sont sortis intacts; il en a été de même, dans d'autres Etats, avec contenu intact, dans des circonstances antérieures à celles-ci.

Incendie de la rue Natchez.
Nos bureaux et notre entrepôt, Nos 31 et 33, rue Natchez et tout ce qui y était renfermé, à l'exception des livres et papiers que contenait notre coffre-fort, ont été détruits par le feu, le 16 mars dernier. Le coffre-fort était resté plusieurs heures au milieu des flammes; lorsque nous parvînmes enfin à l'en retirer, il était rouge. Lorsqu'il est refroidi, les livres et papiers représentant une somme de vingt mille piastres furent retrouvés ... Nous n'avions absolument rien perdu.
Ce fait ne nous laissant plus aucun doute sur la sécurité qu'offrent ces coffres-forts, nous en avons acheté un autre de M Isaac Bridge, 22 rue des Magasins, agent pour la vente des COFFRES-FORTS de RICH. Nous les recommandons à tous ceux qui veulent mettre leurs papiers de valeur en parfaite sûreté, en cas d'incendie.
PRICE, WALSH & Co.
Nlle-Orléans, 7 avril 1854.

Incendie de la rue de Chartres.
Les raisons ne nous manquent pas pour recommander les COFFRES-FORTS de RICH, depuis qu'il nous a été donné de l'éprouver dernier, de voir à l'épreuve celui que nous avons acheté, il y a plusieurs années, à M Isaac Bridge. Notre magasin, situé au No 37, rue de Chartres, ainsi que tout notre stock de chapeaux, garnitures, &c., ont brûlé le 5 février. Le coffre-fort a été exposé pendant plusieurs heures à un feu ardent et cependant les billets de banque et les checks, s'élevant à plus de mille de piastres, plusieurs milliers de piastres en billets à ordre et autres titres représentant une somme de quarante mille piastres, ont été retrouvés intacts. Le coffre-fort ne coûtant que cent dix piastres, nous croyons pouvoir dire que nous n'avons jamais acheté de meilleur marché. ALBERT & TRICOU.
Nouvelle-Orléans, 12 avril 1854.

Il est rare que chaque grand incendie ne démontre la nécessité de ne passer les différents coffres-forts qui se trouvent ... dont ... Aussi, ceux qui mettent leurs livres et papiers, ferment bien de suivre ce conseil qui leur est donné plus haut.
Le soussigné est le seul Agent, à la Nouvelle-Orléans, pour la vente des coffres-forts améliorés et patentés de Rich, le seul qui ait les véritables, lesquels, de quelque manufacture qu'ils proviennent, sont toujours marqués : Patent de Wilder ("Wilder's Patent")
ISAAC BRIDGE,
12mai—3m 22, rue des Magasins

VINS ROUGE ET BLANC—En magasin et à vendre par le soussigné :
300 barriques et 2500 caisses bon vin de table,
300 caisses Cantenac brun,
70 caisses vin rouge Léoville,
56 do do Margaux,
70 do do St-Julien Médoc, Beychevelle 1836,
4 do do véritable Lanessan, 1841,
5 do do do St Julien 1841,
120 do do do Arsac 1844,
20 do do do St Estèphe 1846,
14 do do do Larose 1834,
27 do do do St Estèphe 1844,
104 do do vin blanc Preignac 1847.
FRO DE FUENTES & Co.,
15 mai 22, Vieille Levée.

A VENDRE.
UNE jeune négresse de 18 ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et pleinement garantie sous tous les rapports. S'adresser au No 86 rue de la Douane, chez J. B. Decrey. 12 mai

AVIS.
M. A. COUTURIE remplira, pendant mon absence, les fonctions de consul de Belgique. H. MEUGENS, consul de Belgique.
12 mai—3m No 31 rue de la Commune

AVIS.
M. JEROME RIVIERE est chargé de ma procuration et de mes affaires en mon absence de la Nlle Orléans. H. MEUGENS.
13 mai—1m 31, rue de la Commune

INSTRUMENS de chirurgie—Reçu un grand et bel assortiment d'instruments de chirurgie de manufacture française, anglaise et américaine, à vendre par SYMES, enc. Canal et Carondelet

BOITES de médecines—De toutes grandeurs convenant aux boutiques et habitations et aux voyageurs, à vendre à la pharmacie de SYMES,
13 mai Enc. Canal et Carondelet

BALANCES pour apothicaires—Un bel assortiment provenant de manufactures allemandes et américaines, à vendre à la pharmacie de SYMES,
13 mai Enc. Canal et Carondelet

SANGSUES de Suède et de Hongrie—En gros et en détail, à vendre à la pharmacie de SYMES,
13 mai Enc. Canal et Carondelet

MEDICAMENS—Produits chimiques et parfumerie, à vendre en gros et en détail, à la pharmacie de SYMES, enc. Canal et Carondelet

VINS ET EAUX DE VIE—
10/1 Jean Louis supérieur Cognac 1811
10/1 Marcey 1834
7/1 A. de Marion 1840
9/1 J. Laville 1842
10/1 J. J. Durand Cognac 1850 et 1851
9/1 J. Richard.
20/1 pipes genièvre "Anchor & Swan"
5/1 do "Dubedat de l'Etoile"
... paniers Moisgnac,
... caisses vin de Cantenac supérieur.
50 do St-Estèphe,
60 do Margaux,
50 do Château Beychevelle,
16 do do Larose,
19 caisses do L. Ste supérieur,
17 do do Margaux
130 do do Léoville,
15 paniers Champagne Sillery supérieur de Bouche Fils & Droussé,
125 paniers Champagne Crown.
75 do do Crown.
10 do do Star.
Le tout à vendre en entrepôt de la Douane et ayant droit au drawback.
A vendre par J. & J. TARDOS,
13mai N. 31, Vieille Levée

JUS DE GROSEILLES.
REÇU par les navires Mulhouse et Vaucluse, du Havre, 800 litres jus de groseilles framboisés, en vente chez LION & PINSARD,
13 mai 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville.

RIDEAUX ET STORES.
REÇU par le navire Iowa, du Havre, un assortiment de rideaux et stores, mousseline brodée pour croisées et fenêtres.
En vente chez LION & PINSARD,
13 mai 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

VALENCIENNES! VALENCIENNES!
LE soussigné ont en vente un magnifique assortiment de Valenciennes à des prix excessivement réduits. LION & PINSARD,
13 mai 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

BAS! BAS! BAS!
300 DOUZAINES bas pour dames et fillettes reçus par le navire Brandywine, du Havre. 200 douzaines de bas blanc ... d'Ecosse, pour dames et demoiselles; 100 douzaines de bas coton blanc pour fillettes.
En vente chez LION & PINSARD,
13 mai 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

CORSETS! CORSETS!
LION & PINSARD, 66 et 68, rue Royale, encoignure Bienville, viennent de recevoir 24 douzaines de corsets pour dames, coutil et coutil satin, blanc, 1re qualité, à des prix excessivement bas.
13 mai

HUILE DE COLZA!
REÇU 6 barriques huile de Colza épurée, 1re qualité, pour lampes et carcels, à vendre par gallon, chez LION & PINSARD,
13mai 66 et 68, rue Royale, enc. Bienville

LES créanciers de André Padron sont priés de venir toucher leurs dividendes chez les soussignés. A. STURZENEGGER & ETERNOD,
9mai 47, rue de Chartres

Teneur de Livres.
UN bon comptable, pouvant disposer d'une partie de son temps, voudrait se charger de la tenue d'un ou de plusieurs jeux de livres, soit en anglais ou en français.
S'adresser par la Poste à la boite A. No 46.
9 mai ☞

MADAME VVE D. DUCASSE est priée de passer au bureau du soussigné, pour affaires qui la concernent. BERNARD TURPIN,
9 mai—3t No 20, Vieille Levée.

Chemises pour Enfants et Jeunes Gens.
REÇU par le navire "Mulhouse," du Havre, un assortiment de chemises coton blanc et de couleurs pour jeunes gens de 12, 14, 16 et 18 ans.
En vente chez LION & PINSARD,
9 mai Enc. Royale, rue Bienville.

Importation directe de Marchandises sèches.
AUG. BALU & Frère,
19, *rue St Charles, entre les rues Canal et Commune,*
VIENNENT de recevoir par le navire Ferrière, du Havre, drap d'été, dit Chambord, pur laine, 3/4, à 60 jours, Orléans noir, fin, do gris noir, pour vêtement d'hommes et de dames, ombrelles, dernier genre, en Gros de Naples cuit, à $15. 50 la douzaine, mouchoirs de poche brodés.
Aussi :—Toiles d'Irlande, qualité extra-fine, à des prix très bas. AUG. BALU & FRERE.
5 mai—10f

Habillements d'hommes, POUR L'ETE,
36 rue de Chartres.
NOUS recevons par les steamships Star of the South et Orizaba—Un nouvel assortiment de confections d'été pour hommes et enfans.
LAGAY & LECANU,
5 mai 36 rue de Chartres

JAMBON—150 boucauts plats côtés désossés, épaules et jambons, à vendre par P. COOK & Co.,
10 mai No 40, rue Poydras

PORC—600 barils mess de première qualité, et reins, à vendre par P. COOK & Co.,
10 mai 40, rue Poydras

BŒUF—300 barils bœuf mess et de première qualité, à vendre par P. COOK & Co.,
10 mars 40, rue Poydras

GRAISSE—1000 barillets et barils, qualité de choix, à vendre par P. COOK & Co.,
10 mai 40, rue Poydras

ATTENDU par le navire Denmark, de Bordeaux—48 barriques vin rouge petit Margaux, 20 do do blanc Haut Sauterne, 50 barils do do do do, 500 caisses de 12 bouteilles vin blanc vieux.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & CO,
10 mai 9 et 10, rue Jefferson

M. RODOLPHE BACHEM, intéressé dans nos affaires, est chargé de notre procuration.
M. L. MONSARRAT continue à être aussi chargé de notre procuration.
Nlle-Orléans, 8 avril 1854.
15avril—1m H. DE GOER & RIFFLARD.

VOORHIES, GRIGGS & Co.,
No 15 rue Tchoupitoulas,
ONT en magasin et offrent à vendre :
CHANDELLES—1000 caisses chandelles Etoile de Battleto et chandelles blanc de baleine de New Bedford.
JAMBONS—350 tierçons jambons de Stagg & Shay, Davis Phipps, Duffield et autres marques.
SAVON—500 caisses savon No 1, de Boston, savon Hill et Olivier.
FARINE—1150 barils farine des moulins Marine et Aurelian.
BEURRE ET FROMAGE—375 barillets et caisses de l'Ouest.
MORUE—250 quarts caisses de Churchill.
MAQUEREAUX—300 barils No 2, 3 et 4.
HUILE DE GRAISSE—40 barils de Tobin.
BŒUF—150 barils et boucauts de J H Davis.
AMIDON—200 caisses de S Fox.
VOORHIES, GRIGGS & Co,
16 mars—1m No 15 rue Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Panthère, de Boston, 150 caisses savon de Winchester, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 av—6 13 et 15, rue St-Louis

GOMME ARABIQUE—600 livres gomme arabique à vendre par ANT. GIRAUD,
17av 44 Vieille Levée.

Ventes en mai par Beard & May.
16 mai—Succession de S. W. Philbrick : esclaves de valeur—Succession de B. Chappell : terrain avec bâtisses, dans la rue Apollon—Succession de E. W. Wells : terrains pour bâtir, dans la rue Tchoupitoulas—Terrains de valeur, avec bâtisses, situés en ville—Terrains rue Howard, au plus haut enchérisseur.
20 mai—Propriété de choix dans la rue Gravier, pour le compte de la succession de Mary F. Butler, femme de M. E. B. Peck—Terrain pour bâtir, dans la rue Nayades, encoignure Clio, pour le compte de la succession de Mme Rebecca Terrell, femme de James Johns.—Vente sans réserve, d'une maison à deux étages dans la rue Benton.
23 mai—Nègre robuste, pour le compte de la succession de Thos. J. Mahoe.
30 mai—Succession de G. A. Choppin—bon ouvrier boulanger.—Succession de H. Aubot, 2 bons nègres.

Ventes par Beard & May, en juin.
3 juin—Succession de Alexander Park : Terrains vagues et avec bâtisses, dans les rues du Cirque et Poydras—Succession de Wm K Bailey : terrain avec bâtisses dans la rue Bacchus—Succession de Charles Heffernan : Terrains avec bâtisses dans la rue de la Levée, faubourg des Nonnes.
7 juin—Succession de James E. Lee : propriété en face du Nouveau Canal : propriétés de valeur dans les rues Canal et Vieille Levée—Succession de Isaac T. Preston : propriétés à la Nouvelle-Orléans et dans la paroisse de Jefferson.—Succession de Robert Layton : propriétés dans le 4me district.
☞ Pour plus amples détails, voir les annonces

SOURCES DE VICHY,
DE L'ALABAMA.
CULLUM'S SPRINGS,
COMTE DE CHACTAW,
A UN MILLE DES SOURCES DE BLADON.
2 sources alcalines de Vichy.
2 sources sulfureuses.
Et une source ferrugineuse.
Toutes au même établissement.
L'ANALYSE de ces cinq sources par excellence, a été faite avec le plus scrupuleuse attention par J. B. Avequin, chimiste à la Nlle Orléans.
Ces cinq sources minérales sont les plus riches de toutes celles qui ont été examinées ou analysées jusqu'à ce jour dans les Etats de la Louisiane, du Mississipi et de l'Alabama; les résultats analytiques en fournissent la preuve la plus évidente.
A la suite du pamphlet, donnant l'exposé des analyses de ces cinq sources, le lecteur trouvera une attestation signée par 22 docteurs médecins de la Nlle Orléans et de Mobile sur les propriétés de ces eaux.
Pour inspirer une entière confiance aux personnes qui peuvent avoir besoin d'aller prendre ces eaux, nous reproduisons ici les noms des docteurs qui ont signé cette attestation en faveur de sources de Ch. Cullum.
J Beugnot, D. M. P. A. Lambert, D. M. P.
James Jones, M. D. J. Labatut, D. M. P.
H Dared, D. M. P. J. H Lewis, D. M. P.
Faber, D. M. P. L. de Valetti, D. M. P.
E. Albarez, M. D. A. Mercier, D. M. P.
Charles Turpin, D. M. P. Chas. Delery, D. M. P.
A. Pecquet, D. M. P. Ch. Faget, D. M. P.
S. Martin, D. M. P. P. Tricou, D. M. P.
V. Fortineau, D. M. P. E. Martin, D. M. P.
A. Lemat, D. M. P. E. Marmillon, D. M. P.
Joseph Martin, D. M. P. D. Thiery, D. M. P.
Avec un certificat du Dr J. C. Nott, de Mobile, attestant la richesse et les propriétés de ces eaux.
La saison pour prendre ces eaux étant des plus favorables en ce moment, le vaste et splendide établissement de Ch. Cullum est maintenant ouvert, et prêt à recevoir les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite. 9 mai—1☞

M. DEZANNEAU, Docteur en Médecine et en Chirurgie, Membre de la classe des Sciences de Paris.
A L'HONNEUR de faire savoir aux citoyens de cette ville qu'il est fixé RUE ROYALE, No 115 entre St Louis et Toulouse.
Ce docteur après sept années d'études et de pratique à l'Hôtel-Dieu de Paris, ayant acquis une grande expérience sous les yeux des maîtres de la Science comme dans sa propre clientèle, il traite toutes les maladies en général, tant externes qu'internes, fait les opérations quelconques, et les accouchements les plus laborieux, s'occupe spécialement des maladies épidémiques. Bien qu'il n'ait pas l'honneur d'être connu des citoyens de la Nouvelle-Orléans, d'après les nombreux certificats authentiques qu'il possède et qui attestent le grand nombre de cures et d'opérations qu'il a faites, il espère qu'il sera honoré de la confiance du public, confiance qu'il s'efforcera toujours de mériter. Au nombre de ses succès s'est trouvé ... [illegible]
Consultations : Tous les jours de midi, à 2 heures.
4mai—2m.

LE soussigné annonce au public que la société existant entre lui et A'fred Marie pour l'exploitation d'une épicerie dans la ville de Thibodeaux, paroisse Lafourche, a été dissoute, ledit Marie n'ayant pas rempli les conditions de leur acte de société. Le soussigné ne reconnaitra aucune dette contractée par le dit Marie au nom de la société.
JOSEPH AYMOND.
Thibodeaux, 28 avril 1854. 5mai—16f

LE DIMANCHE, Revue artistique et littéraire, publiée à New York par MM. de Galoup & Desarts ... paraissant tous les dimanches. On s'abonne à la Nlle Orléans, chez A. PAYA & Co., 56 rue de Chartres, ... numéro. ... 5mai

F. RIMAILHO & Co
Rue de Chartres, entre Bienville et Conti,
ONT reçu par les navires Napoléon et Mulhouse, du Havre :
Un grand assortiment des articles suivans :
Bas et chaussettes rayées écrues, pour enfans.
Gants et mitaines en fil, gants satin noir et couleurs assortis.
Rubans satin couleurs et taffetas noir de 1 à 12,
Rubans velours noir et couleurs, de 6 à 100.
Bretelles élastiques et en coton tricoté, pour hommes et pour enfans.
Jarretières élastiques de toute qualité.
Miroirs français, cadres dorés et vernis de 75c. à $5 la douzaine.
Savon Maury, crème de Perse et autres articles de parfumerie.
Peignes à chignon et à retaper, en buffle et imitation écaille.
Assortiment complet de bonneterie, mercerie de toutes qualités.
Une grande variété de jouets d'enfans et d'articles de fantaisie &c. &c. RIMAILHO & Co.
4mai—1m ... rue de Chartres

SUCRE de la Havane—512 caisses sucre blanc, jaune et brut. En débarquement de la goëlette Midas, venant de la Havane, à vendre par
R. CAHUZAC & CO,
6mai 30, Vieille Levée

TABAC—40 balles Vuelta de Abajo, en débarquement de la goëlette Midas, à vendre par
R. CAHUZAC & CO,
6mai 30 Vieille Levée

SUCRE—1700 caisses sucre blanc, jaune et brut, en magasin et à vendre par
R. CAHUZAC & CO,
6mai 30, Vieille Levée

CIGARES de la Havane—740,000, en débarquement du brick Mary Elizabeth, à vendre par
B. VALLS, 90, rue du Camp.

Bottes, Souliers et Chapeaux.
357 caisses venant d'arriver et en débarquement des navires Sharkling Waves, Ravenswood, Ratler et de la barque J. B. Lambert. Ils composent un grand et complet assortiment de bottes, souliers et chapeaux convenant au commerce de la ville et de la campagne, qui seront vendus aux prix et des conditions avantageuses par J. HOBBS & Co.
6 mai 12 et 14, rue de la Douane

G. W. DUNBAR,
Marchand en gros de Bottes, Souliers et Brodequins.
No 5, rue des Magasins, Nlle-Orléans, et No 16, rue Elm, Boston.
13 mars

MAIS—Barriques mais blanc et jaune de première qualité, en magasin et à vendre par
F. A. GONZALES,
No 11, Front Levée, entre Douane et Bienville
13 mars

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE, No. 98,
Entre les rues Perdido et Poydras.
CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER, No 159, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital
☞ Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres ...... $1 à 5 par jour,
Chambres pour les esclaves $1
Salles pour les esclaves $1
☞ Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à l'établissement.
☞ Les ordonnances des médecins sont exécutées avec soin. 1er juil

Aux propriétaires de navires, capitaines de navires et autres.
GUANO DU MEXIQUE.
LE soussigné, agent de la compagnie qui s'est formée dernièrement dans la ville de Mexico pour recueillir et importer le guano des côtes et des îles de la république Mexicaine, annonce au public et particulièrement aux propriétaires et capitaines de navires qui auront l'intention d'envoyer prendre des chargements audit guano, qu'il est autorisé et prêt à entrer en arrangement pour la vente de cet engrais.
Par une circulaire du gouvernement mexicain, publiée récemment, et adressée aux collecteurs de tous les ports mexicains, ces officiers ont reçu l'ordre de n'expédier aucun navire et de ne permettre à aucun de prendre un chargement de guano sur les dites côtes et îles, à moins qu'une autorisation écrite de la compagnie ou de ses agens ne soit exhibée à la douane du port où les navires doivent s'arrêter avant d'entrer.
La compagnie s'est décidée à permettre aux navires de prendre des chargements de guano sur lesdites îles et côtes, à partir de cette date jusqu'au 31 décembre 1854 inclusivement, aux termes et conditions suivants :
Les navires qui exporteront du Guano d'une partie quelconque des côtes ou des îles de l'Océan Atlantique, payeront à la compagnie ou à ses agents la somme de quinze piastres par chaque tonneau—Les navires qui prendront du guano sur le Pacifique, payeront neuf piastres par tonneau.
Le droit d'une piastre par tonneau doit invariablement être payé par le navire, ou la personne exportant le guano.
Les propriétaires de navires et les autres personnes qui désirent envoyer des navires à la recherche du guano, doivent se rappeler que par un décret du 16 janvier (publié récemment), il leur est permis de prendre à leur bord, libre de droit, autant de bois taillé et autres instrumens qui est peut nécessaire pour recueillir et transporter le dit engrais. Ils peuvent également se pourvoir des provisions, instrumens et ustensiles dont auraient besoin les personnes chargées de recueillir et embarquer le guano. Les seules conditions qui leur soient imposées sont la quantité d'instruments, d'ustensiles et de provisions ne doit pas excéder ce qui leur est nécessaire et qu'un manifeste en doit être donné au port d'entrée. La compagnie entrera en arrangement (si est arrangement convient aux deux parties), avec les propriétaires et capitaines de navires pour l'achat de tels ustensiles et provisions dont ils n'avaient pas besoin.
Afin que toutes les personnes intéressées sachent exactement à quelles peines et amendes les navires et leur équipage peuvent être condamnés, les articles 3 et 4 du décret du 16 janvier sont reproduits et les articles 1, 2 et 3 du décret du 16 mars sont ajoutés :
Art. 3—Les vaisseaux qui seront expédiés aux dites îles et côtes, pour exporter le dit Guano, devront s'arrêter dans un des ports destinés au commerce étranger, afin de prouver qu'ils n'apportent pas de marchandises et d'obtenir de la douane un certificat, tel que cela se pratique avec les navires qui viennent prendre des chargements de bois de teinture.
Art. 4—Les navires qui ne se conformeront pas à l'article ci-dessus seront saisis et confisqués, ainsi que leur chargement.
Art. 1er—Il est expressément défendu aux capitaines et équipages de navires (qu'ils soient mexicains ou étrangers), qui exportent le Guano des îles et côtes de la République mexicaine, de tirer sur les oiseaux qui produisent ce guano.
Art. 2me—Toutes les fois que l'article ci-d essus sera violé, il sera imposé une amende de cinq cents piastres et le navire à bord duquel se trouvera la personne qui aura violé le dit article, sera responsable de l'amende.
Art. 3me—Les commandants de navires de guerre et de garde-côtes, sont spécialement requis de veiller à l'exécution de ce qui précède.
JUAN Y DE EGANA,
5mai—9a36ps. No 47, rue Bienville

GUANO DU PEROU.
A PARTIR de cette date, j'aurai constamment en magasin le véritable GUANO du Pérou, importé par MM. Castillo et Hariaspe, et en vendrai depuis un sac jusqu'à cinq tonneaux, aux prix des agents, c'est-à-dire 2 3/4 cts la livre.
F A GONZALES,
No 11, Front Levée, près Bienville
4 fév et 23, rue Poydras

PAUL JUGE FILS & Co.,
IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, HUILE D'OLIVE &c. &c. &c.
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
21 fév 27, rue St-Louis

Avis aux actionnaires.
Bureau de la Compagnie du Gaz.
1er mai 1854.
UNE assemblée des actionnaires de cette Compagnie sera tenue au Bureau No 120, rue Commune, le 5 juin prochain, pour considérer un acte pour amender la charte, approuvé le 15 mars 1854.
Par ordre, R. O. J. TISDALE,
2 mai—30f Trésorier

AVIS MEDICAL.
LE docteur A. JULES MATHIEU a l'honneur d'informer ses amis et le public qu'il a établi son office (et domicile) rue Dauphine No 70, entre Bienville et Conti.
Consultations de midi à 3 heures. 20 av—1m

$50,000 de Bons de la paroisse de la Pointe Coupée.
DES propositions seront reçues par le soussigné pour cinquante mille piastres de bons de la paroisse de la Pointe Coupée, en sommes de cent piastres et au-dessus.
Cinq mille piastres de ces bons seront payées chaque année, à partir du 1er mai 1855 et lesdits bons porteront intérêt à raison de 8 pour cent l'an à partir de la date. L'intérêt sera payé annuellement sur livraison du coupon annexé aux bons.
Les bons et coupons d'intérêt seront, à mesure qu'ils écherront, reçus en paiement de toutes taxes de paroisse.
Ces bons offrent les meilleures garanties, car ils ont été émis en vertu d'un acte de la Législature, approuvé le 16 mars 1854, et le jury de Police de la dite paroisse a pris des mesures pour que le capital et l'intérêt soient payés à mesure qu'ils échoiront.
M. Charles Poydras, président du jury de police de la Pointe Coupée, restera à la Nouvelle Orléans jusqu'au 25 avril. C'est à lui qu'il faut s'adresser et c'est de lui qu'on obtiendra des renseignements complets relativement aux dits bons. On peut se voir tous les jours aux bureaux de MM. E. Girard & Co., No 45, rue Carondelet.
EDWARD PHILLIPS,
Commissaire, bureau de poste de Waterloo,
Pointe Coupée, 15 avril 1854. 19 avril—30

MONSIEUR PHILIPPE DUMOULIN, de Bordeaux, demeurant à la Nouvelle-Orléans ou dans les environs, est prié de passer de suite chez MM. Eug. Rochereau & Co, 26 et 28, rue St-Louis, pour y recevoir une communication qui l'intéresse beaucoup.
Nlle Orléans, le 10 mai 1854. 10 mai☞

☞ MM. EUG. ROCHEREAU & CO. ont transféré leurs bureaux aux Nos 26 & 28, rue St-Louis, presque vis-à-vis leur précédent magasin.
Nlle-Orléans, le 6 mai 1854.

AVIS.
LE soussigné, PARTANT PROCHAINEMENT POUR L'EUROPE, se chargera de toutes les commissions qui lui seront confiées, et plus spécialement de celles à remplir sur la place de Paris.
H. TACON.
Maison A. PAYA & Co.
1 mai—30 56, Chartres.

Vor HEBERT & CIE.
149 RUE DE CHARTRES.
Librairie. Nouveautés.
FOLMAT CHAPPENTIER.
MICHELET—Les Femmes de la Révolution du Nord.
E. DE GIRARDIN—La Liberté dans le Mariage.
do (Mme)—Le Marquis de Pontanges.
STENDHAL—Le Rouge et le Noir.
do Le Promenade en Italie.
GERARD DE NERVAL—La Fille du Feu.
TH. GAUTIER—Constantinople.
L. REYBAUD—La Vie à Rebours.
H. MURGER—Scènes de la Vie de Bohème.
do Scènes de la Vie de Jeunesse.
do Scènes de la Campagne.
do Pays Latin.
ST-AULAIRE—Les Derniers Valois.
Brochures.
A. DUMAS FILS—Diane de Lys.
J. SANDEAU—La Chasse de Mademoiselle.
do Olivier.
H. MURGER—Propos de Ville et Propos de Campagne.
MERY—Anglais et Chinois.
LAMARTINE—Les Visions.
PONSARD—Homère.
Théâtre.
SCRIBE—L'Etoile du Nord—AUGIER E.—La Pierre de Touche. A. DUMAS FILS—Diane de Lys. G. SAND—Le Pressoir. E. DE GIRARDIN—Mme Lucy Ferrot. LES COSAQUES—Le Oripeau d'Or. ... La femme du monde légère (parodie), &c., &c.
2mai—15

Librairie de Vor. Hébert & Cie.,
149, *rue de Chartres.*
Ouvrages nouveaux pour PRIX et pour CADEAUX.
NOUS avons reçu par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de livres pour prix et pour cadeaux, magnifiquement reliés, et composés d'excellens ouvrages.
Parmi lesquels nous citerons :
Fastes de Versailles—Vies des Saints.
St-Vincent de Paul—Bouffon de la Jeunesse.
Le voyageur de la Jeunesse—La Suisse.
Voyage en Suisse—Voyage en Espagne.
Voyage autour de mon jardin—A Karr.
Beauté du Christianisme.
Voyage en Amérique.
Les enfans chez tous les peuples.
Le monde tel qu'il est,
&c. &c. &c.
Et quantité d'autres qu'il serait trop long de détailler ici. 2 mai—15

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE **Dr M. Russé** a transporté son domicile rue de la Douane, No 141, entre Bourbon et Dauphine. 25 av—2 m

FASHIONABLE STORE,
Encoignure Commune et St-Charles.
LE soussigné s'empresse d'informer ses clients qu'il vient de recevoir par France est le mieux assorti que l'on ait reçu... [illegible]
J. D. COURNAU

PORC EN GRENIER—200,000 livres de plats côtes, épaules et jambons, à vendre par
P. COOK & Co.,
10 mai 40, rue Poydras

JUS DE FRAISES—100 bouteilles, importées expressément pour les marchands de crêmes à la glace, en magasin et à vendre par
SOSTHENE THOMAS.
5 mai 6, rue Gravier.

ABSINTHE et Kirsch—170 caisses attendues par le navire Charlemagne venant du Havre.
A vendre par SOSTHENE THOMAS.
6mai 9, rue Gravier.

SALSEPAREILLE—Sous les scellés de la Douane et en magasin, droits payés, à vendre en lots à la convenance des acheteurs. J. M. CABALLERO,
6mai 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

CIGARES de la Havane—Un lot de cigares de la Havane récemment reçu directement par le brick Mary Elizabeth, comprenant un assortiment de Londres, Régalias et Millares des excellentes marques Cabañas, Partagas, Ritica et Gutierrez.
Le soussigné tient constamment un assortiment général des marques connues et d'autres marques de qualité justement renommée, telle que :
Cabanas, Cortez, Footner, Dosgrip, Trinidad, Oro, Lala, La Mancha, Granadina, Figaro, Gonsalès, Paris, Conchita, Dama, Sultana, National, Punzado, Les Eclès, &c.
On trouvera également un assortiment complet à son magasin de détail, à l'encoignure des rues Royale et Douane, No 66.
Tous les cigares vendus à l'un ou à l'autre des magasins du soussigné sont garantis venant de la Havane. J. M. CABALLERO,
6mai 36, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

VINS en barriques et en caisses—300 barriques vin rouge ordinaire, 100 do vieux vin pour tables; 125 caisses vin de Cantenac, St Julien Médoc, 25 do ... et Gaston Kirwan, 25 do Vermouth.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.
8mai—6f 27 rue St Louis

MADERE—20 barriques madère, 45 demi-barils vin véritable, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
8mai—6f 27 rue St Louis

DIVERS—25 caisses eau fleurs d'orangers; 30 do savon français; 45 do fruits au jus assortis; 10 do truffes, 50 grosses bouteilles anglaises; 30 douz. [15,000] bouchons fins, 4 do ... 30,000 do à fioles—Libo [15,000] bouchons fins et carrés; 15 quarts vieux Cognac, différentes marques.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.
8mai—6f 27 rue St-Louis

DAMEJEANNES—800 damejeannes de 1, 2, 3 à 5 gallons, à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
8mai 6f 27, rue St-Louis.

40 BARRIQUES vin vieux Margaux,
20 do très vieux do.
35 demi pipes Cognac 40 preuve, United Vineyard Proprietors;
35 quarts de pipes do do do.
En débarquement du navire Mary Merrill, de Bordeaux, et à vendre par
V & E MAIGNAN,
25 av 85 et 87 rue St-Louis

EN débarquement du navire Mary Merrill, venant de Bordeaux : 84 barriques vin rouge bon pour familles, à vendre par
BOYER FRERES & V. BENQUET & Co,
25 av enc. Moreau & Mandeville, 3e dist.

ATTENDU par le navire Morning Star, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés—80 barriques vin rouge bon ordinaire;
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
25av Encoignure Moreau et Mandeville, 3e Dist.

ATTENDU par les navires venant de Bordeaux—Le Golden Era, 148 barriques vin rouge.
Le Danmark 144 barriques vin rouge, à vendre à livrer par
BOYER FRERES, V BENQUET & Co,
25av enc. Moreau et Mandeville

EN magasin et à vendre—25 quarts cognac différentes marques, par
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
25av Enc. Moreau et Mandeville, 3me district

EN magasin et à vendre par les soussignés—
25 barriques vieux vin rouge pour famille
250 barriques vin rouge bon ordinaire;
25 barils Haut Sauterne;
5 balles bouchons fins réguliers;
25,000 bouchons pointus;
200 damejeannes vides de 5 gallons;
5 paniers bouteilles vides;
BOYER FRERES, V. BENQUET & Co,
25av Enc. Moreau et Mandeville, 3me district

Tapis, Nattes, Toiles Cirées,
23, *rue de Chartres.*
TAPISSERIES de velours, anglaises, américaines et de Bruxelles, tapis trois plis, de Bruxelles, Ingrain et de Venise, tapis à miettes en laine et en toile; stores; tapis pour tables et pianos; baguettes d'escalier; étoffes de crin, descentes de lit, nattes, &c. Nattes 4/4, 5/4 et 6/4 blanc, à carreaux et de fantaisie. Toile cirée large de 24 pieds, coupée d'après la grandeur des appartemens.
Le tout au plus bas prix du marché.
27 mars A. BROUSSEAU & Co

Marchandises sèches pour le marché du Mexique.
REÇU par les derniers arrivages de Liverpool :—Impériales, calicots imprimés, châles mousseline couleur, coutils blancs et de fantaisie, fil en balles et bobines, mousselines suisses, gingas, mousselines de l'Inde, platillas, britannias, estopillas et creas, toiles de Courtrai et de Cambrai, mouchoirs imprimés, toile écrue et nankin. Aussi : un assortiment général d'autres toiles et mousselines. A vendre à des conditions avantageuses par O. B. GRAHAM,
27 av 96, rue Gravier

Demande de retour en France.
UNE Française désirant retourner en France s'engagerait au service d'une famille pendant la traversée, pour ses frais de voyage. S'adresser au bureau du journal. 27av

CHAPEAUX—Cent caisses venant d'arriver de New-York par le navire Maid of Orleans, comprenant un assortiment de chapeaux en soie et "Moleskins," à vendre par
J M GOULD & Co,
6 jan 8, rue des Magasins

En Douane. En Douane.
HUILE—150 paniers 12 bouteilles huile Plagniol; Sardines—15 caisses 100 demi boites et 15 do 100 quarts boites, marque Conté & Martin, pour l'exportation et à vendre par
LANATA, GANDOLFO & CO,
10mai 9 et 10, rue Jefferson

EN MAGASIN—8000 damejeannes de 1, 2, 3 et 5 gallons, 150 barriques vin rouge diverses marques, 100 caisses sardines en quarts et demi boites, Conté & Martin, 200 paniers 12 bouteilles huile Baclon ... galupi, 100 caisses do do Marceau, 300 do do do extra, 150 do absynthe, kirsch, liqueurs, etc, 100 do pâtes d'Italie.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
10mai 9 et 10, rue Jefferson

ATTENDU par le navire Dudly, de Bordeaux—160 barriques vin rouge bon ordinaire.
24 do do St-Emilion pour famille.
160 barils vin Haut Sauterne.
1000 caisses de 12 bouteilles vin rouge.
... de pêches, prunes, poires, abricots à l'eau de vie.
... quarts cognac, ... Martell de preuve.
A vendre par LANATA, GANDOLFO & CO,
10mai 9 et 10, rue Jefferson

TOUJOURS en magasin et à vendre : la marque ... Magnolia Whiskey.
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
12 av—6 13 et 15, rue St Louis

VILLE DE BRASHEAR.
Terrains pour bâtir à la Baie de Berwick.
NOUS annonçons au public que le propriétaire de la ville de Brashear nous a nommés ses agents pour la vente des terrains à cet endroit. Nous avons les plans des terrains, et les personnes qui désirent en acheter, peuvent le faire sans se transporter sur les lieux. Les citoyens de la Nouvelle Orléans qui passent ordinairement l'été à la campagne, ne doivent pas oublier que Brashear n'est qu'à deux heures et demie de distance par le chemin de fer des Opelousas qui sera, selon toute probabilité, achevé cette année. De cet endroit, la baie de Berwick est incontestablement l'endroit qui offre le plus d'avantages aux amateurs de chasse et de pêche, car ils peuvent y arriver sans s'exposer à la fatigue et aux dangers des bateaux à vapeur. Une grande partie des habitans de la Nlle Orléans y ont déjà acheté des terrains. Les propriétés seront vendues à bon marché et à des conditions avantageuses. J. A. BEARD & MAY

Banque de la Louisiane.
NLLE-ORLEANS, 28 avril 1854.
UNE élection triennale, réunion des actionnaires de cette banque, aura lieu à la Banque lundi, 5 mai prochain, à 4 heures de l'après midi.
29 av R. M. DAVIS, Caissier

HOTEL DES CHENES VERTS,
Biloxi (Mississippi).
CETTE magnifique résidence d'été, si bien connue dans le Sud Ouest, sous la direction de Mme ELIZABETH PRADAT et de son fils JOHN B. PRADAT, située à environ un mille du village de Biloxi, sera ouvert aux visiteurs le 1er Juin.
Les Chênes Verts sont trop connus pour nécessiter une description. La popularité dont jouit cet établissement depuis nombre d'années ne fait qu'augmenter; ses nombreux avantages naturels, sa position sur le lac, ainsi que l'air salé pur qui vient du Golfe n'ont pas manqué d'impressionner favorablement les nombreux visiteurs de la Nouvelle Orléans, Mobile et de tous les environs.
Les propriétaires ont fait pendant l'hiver de nombreuses améliorations. Des **Bateaux à voiles** seront en tout temps mis à la disposition des visiteurs sans frais. Du **vin** sera servi à diner.
On pourra toujours se procurer des **chevaux et des voitures**. En outre la **célèbre compagnie de musique** de la Nouvelle Orléans est engagée, et on peut s'attendre à deux bals par semaine.
Les visiteurs désirant descendre aux CHENES VERTS sont priés d'en informer les capitaines de bateaux, qui les débarqueront au wharf de l'hôtel.
CONDITIONS
Par semaine 8
Par jour 2
☞ Les enfans et les domestiques paieront moitié prix. 4 mai—1m

Machines à coudre, de Wilson.
DEVANTS DE CHEMISES, cols et poignets, d'une façon plus élégante, plus solides, plus ment supérieurs à tout ce que l'on peut fabriquer, et à moitié meilleur marché.
COUTURES de tous genres pour les familles, hôtels, les bateaux à vapeur, &c. &c. avec une extrême rapidité, au magasin de couture de la Nouvelle Orléans, No 17 rue St-Charles, au premier.
N. B. Sacs de tous genres faits à ordres. Machines à coudre, toujours en magasin et à vendre. On fera connaître gratis la manière de s'en servir.
17av—1m

LAC PONTCHARTRAIN.
Le soussigné ayant réparé élégamment l'hôtel connu sous le nom de ARCH HOTEL, prévient le public qu'il en fera l'ouverture dimanche prochain le 19 du courant.
Il espère par ses soins et son exactitude plaire à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur visite.
17mars☞ M. GARZIA

A LOUER.
UN **beau Jardin** situé au coin des rues Amour et St Ferdinand, Troisième District, ayant une profondeur et largeur de 280 pieds, contenant plus de 300 pieds de rosiers variés et rares, une grande quantité d'asperges et autres légumes et beaucoup de figuiers, pêchers et autres arbres fruitiers. On jardin est bien cultivé. On y a répandu d'excellent engrais en abondance. Le propriétaire le louera aux conditions les plus avantageuses. S'adresser au bureau A. PELLERIN,
22av—1m Bureau naval, à la Douane

Actions.
LE soussigné désire acheter des Actions de la Banque de l'Etat, de la Banque de la Louisiane, de la compagnie des water works et de la Compagnie d'Assurances des Marchands. Il vendra des actions de la Banque du Canal et de la Banque de l'Union.
GEO. GOTTSCHALK,
16 fév 95, Commune

REÇUS de taxes de chemins de fer, achetés par
GEO. GOTTSCHALK, courtier
14 déc No 95, rue de la Commune

EN débarquement du navire Mary Merrill, de Bordeaux :
40 barriques vin rouge Queyries,
20 do do Pessac,
4 do do La Mission 1849,
203 caisses do do ... 1841, 44 et 46,
200 do do Castel Estourne 1849 1850,
4 barriques do Médoc.
A vendre par CAVELIER & MAXENT,
24 av 169 rue Royale

ASPIRATION.
ESPERANCE POUR LES POITRINAIRES.
APRES avoir voyagé trois ans dans les Etats-Unis pour appliquer son nouveau et bienfaisant système d'ASPIRATION, pour le traitement des maladies de gorge et de poumons, le Dr THOMAS H. GILLENBOROUGH, gradué à Londres, a l'honneur d'annoncer à ses amis et patrons de l'Etat et de la Nouvelle Orléans, qu'il a ouvert un bureau PERMANENT dans cette ville, pour la pratique de cette branche seulement de sa profession médicale.
L'Aspiration de SUBSTANCES VOLATILES, FLUIDES, POUDRES, GAZ, &c. sera, dans toutes les circonstances, combinée avec les remèdes ayant pour effet de guérir les tubercules produits par les mauvaises humeurs, et tous les moyens employés à l'avantage permanent du malade.
Le Dr G. donnera des consultations gratuites aux pauvres, les mardi et vendredi, de 2 à 3 h. P. M. n'ayant aucun secret pour ses confrères, il sera heureux de les recevoir.
BUREAU : Chambre devant, second étage, No 24, rue de la Douane.
RESIDENCE : 163, rue d'Amour
HEURES DE BUREAU : De 9 h. du matin à 3 h. du soir, tous les jours, le dimanche excepté.
30mars—☞

Bottes, Souliers et Chapeaux.
3,500 caisses en magasin, formant un assortiment complet et propre à la consommation de la ville et de la campagne. A vendre à bas prix et à des conditions libérales, par J. HOBBS & Co,
4mi—12f 12 et 14, rue de la Douane.

Bottes, Chapeaux et Casquettes.
2000 caisses en magasin et en débarquement des navires R. D. Shepherd, Aquila Kipla, Reporter, consistant en une grande variété de bottes, souliers, chapeaux et casquettes de Russell, chapeaux en feutre et laine pour habitations, à vendre aux plus bas prix du marché par FROST & CO,
10mai 10, Magasins

VINS ET LIQUEURS DE CHOIX.
EAU DE VIE—Sagarac des années 1795, 1798, 1812 et 1802, Godard de 1828, Otard, Dupuy et autres marchandises de différents prix et qualités.
Vins—Madère Old reserve, Paine pale, South Side et Indes Orientales; Sherry de Duff Gordon, et Harmony et Nesen, vieux Porto, Vin du Rhin, des bonnes marques, Crème de Bouzy, Fleur de Sillery, Heidsieck et plusieurs autres marques de champagne, Vin blanc et rouge de toute qualité, en bouteilles et en caisses.
Genièvre de Hollande, rum de la Jamaïque et de Sainte-Croix, whiskey d'Ecosse et d'Irlande, whiskey vieux Roanoke et Old Rye, fruits à l'eau de vie et au sirop, liqueurs de toutes sortes, bitter de Boker, Berlin et Goulley. 200 caisses de fruits au jus en quarts et pintes, en pot et quarts à portée en gros et détail. Toutes ces marchandises sont offertes à des conditions les plus libérales pour du comptant ou en papier sur la ville.
250 pipes de Porter et Ale en bouteilles et demi bouteilles. SEWELL T. TAYLOR,
14 fév 15, rue Royale.

AUG. Z. CAVELIER L. F. MAXENT
CAVELIER & MAXENT,
Rue Royale, No. 169,
INFORMENT leurs amis et le public qu'ils continuent le même genre d'affaires que l'ancienne maison A. & Z. Cavelier, et qu'ils sont les seuls agents des vins de C. C. Haut Brion, La Mission, en barriques et en caisses.

CAFE—800 sacs, deuxième qualité, prime vert, reçu dernièrement de la Havane, en magasin et à vendre par Y. QUADRAS & Co.,
17 av 16, rue de la Douane

ABSINTHE—75 caisses absinthe T. E. Berger, en débarquement du navire Marcia C. Day, du Havre, à vendre par J. B. TREAU & CO,
15mars 31 et 33, rue Gravier

LE soussigné désire acheter des actions hypothécaires de la Banque des Citoyens.
GEO. GOTTSCHALK,
6 mai 95, rue de la Commune

Aux marchands de la campagne.
C. DUHAMEL, opticien 86, rue de Chartres, entre Conti et Bienville, a constamment un grand assortiment de lunettes en acier, en composition, argentées, dorées, etc., à vendre en gros de $1 50 à $12 la douzaine. On ne peut pas acheter cet article à meilleur marché que chez lui.
Ces lunettes sont importées spécialement pour être vendues par douzaines. 1 av

Batteries Galvaniques.
C. DUHAMEL, opticien, 86, rue de Chartres, vient de recevoir 3 douzaines de batteries Electro-Galvaniques, qu'il vendra à $7 et à $10 pièce.
Aussi une grande quantité de longues-vues de terre et de mer, et de microscopes. 1 av

Garantie avec sécurité
Manufacture de Plaqué
D'OR ET D'ARGENT.
Cuillères et fourchettes, et toute espèce de services de tables, ornements d'églises, appartements, steamboats, &c.
153, RUE DE CHARTRES,
Près de l'encoignure Toulouse.
C. ROUYER,
Galvaniseur, doreur au feu, argenteur et bronzeur sur tous métaux.
Fait toute espèce de réparations, remet à neuf tous les vieux objets, et garantit son travail pour plusieurs années.
UNE expérience de dix années et les nombreuses recherches qu'il a faites pour perfectionner et simplifier son travail, lui ont fait mériter la confiance du public de la Nouvelle-Orléans, où il s'est depuis six ans. Il s'est fait une nombreuse clientelle parmi les principaux hôtels et restaurants de la ville, et s'est acquis une grande réputation pour la perfection et le fini de son travail et la modicité de ses prix.
☞ Réparations de montres et bijoux.
☞ Achat d'or et d'argent.
1er—1 at3ps

J. CASSERGUE,
—MARCHAND TAILLEUR,—
106 **Rue Royale** 106
INFORME sa clientèle et le public en général qu'il vient de recevoir une partie de ses marchandises pour le Printemps, consistant en :
Coutils couleur et blanc,
Piqué couleur pour gilets,
Mérinos noir pour habits et pantalons,
Montpensier noir (étoffe nouvelle) pour redingotes et pantalons.
☞ Ses prix sont très modérés.
2 fév J. CASSERGUE

LOUIS DUCOURNAU,
25, *rue de Chartres.*
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe et de New-York un assortiment complet de marchandises convenables pour la saison, qu'il vendra à des prix excessivement modérés :
Indiennes claires nouvelles dispositions.
Guingham et Delaines, unis à raies et carreaux,
Jaconats imprimés, Organdis et Mousselines.
Alpaces noir lustré, Mérinos et Alépines;
Drap d'été de Pataris Lupin;
Coutil à pantalon, blanc, gris et fantaisie;
Piqués fantaisie pour gilet;
Barèges unis et imprimés pour robes;
Barèges vert, noir et bleu pour voiles;
Lingerie, Toilerie et Bonneterie;
Dentelles, Bobinets, Cols et Manches;
Mouchoirs batiste unis, ourlets et brodés;
Gants et Mitaines en filet;
Mousselines suisses unis, mousselines brochées, &c;
Crin fil, blanc et écru; Bats cotton pour 9 yardes;
Bobinet 12/4 et Mousselines pour moustiquaires;
Ombrelles soie et Parapluies soie et coton.
Pour Habitants :
Cotons, Denims, Cotonnade, Couverture, Linsey, Kersey, &c. &c. LS. DUCOURNAU,
Smars— 25, rue Chartres

A VENDRE.
UNE petite négresse orpheline, âgée de 11 à 12 ans, pleinement garantie sous tous les rapports. S'adresser au No 94, rue de la Douane.
24 avril ☞